



# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COLLÈGE

SÉANCE DU  
LUNDI 11 JUIN 2018

## ORDRE DU JOUR

0. Informations du Président
1. Délibération du compte-rendu de la séance du 26 mars 2018
2. Rapport d'activité 2017
3. Réduction de la durée du mandat des membres élus du comité technique
4. Bilan social et grille de rémunération des agents contractuels
5. Indemnités des conférenciers et autres intervenants
6. Programme de travail de l'OST
7. Référentiel d'évaluation des Instituts de recherche technologique (IRT)

---

## MEMBRES DU COLLÈGE

### *Présents*

Michel Cosnard (Président)

Constantina Bacalexi, Christine Boeglin, Claire Bonithon-Kopp, Michel Bozdemir, Gilberte Chambaud, Fabienne Comte, Caty Duykaerts, Carolina Faye, Danièle Grosheny, Jean-Marc Heintz, Eliane Kotler, Valérie Mazza, Rémy Mosseri, Thierry Ponchon.

### *Excusés*

Sebastian Amigorena, Gérard Berry, Claude Bertrand, Fannette Charvier, Fiona Crozier, Loris Gaudin, Michel Grégoire, Jacques Groperrin, Rafael Llavori, Robert Plana, Jean-Michel Plane, Denise Pumain, Pascale Saint-Cyr.

---

**Michel COSNARD, président :**

Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus pour cette nouvelle réunion du collège du HCÉRES. Un certain nombre de collègues doivent nous rejoindre, mais je vous propose que nous commençons sans plus tarder avec comme objectif de terminer à l'heure. Merci de votre présence. Je pense que vous avez reçu l'ordre du jour ainsi que les documents. Sans plus tarder, nous allons commencer par un point d'information pendant lequel je vous présenterai un certain nombre de sujets.

## **0. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

**Michel COSNARD, président :**

Tout d'abord, j'ai le plaisir d'accueillir Madame Carolina Faye qui est nouvelle membre du collège en remplacement de Madame Fraquet au titre du collège des représentants étudiants. Madame Faye, je vous passe la parole pour quelques mots sur votre parcours.

**Carolina FAYE :**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis Carolina Faye, représentante de l'UNEF pour ce collège. Je vais bientôt avoir 24 ans. Je suis actuellement étudiante en économie à Paris 1 après être passée par une licence de biologie humaine et biotechnologie à l'Université d'Aix-Marseille et d'y avoir exercé les fonctions de membre du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université et du Conseil d'administration du Crous d'Aix-Marseille Avignon. Je suis actuellement au bureau national de l'UNEF en charge des questions universitaires. C'est à ce titre que je suis nommée à ce collège. Je vous remercie.

**Michel COSNARD, président :**

Madame Faye, soyez la bienvenue. Je demande aux autres membres qui sont plus anciens d'accueillir Carolina et de l'aider dans sa prise de fonction. Merci beaucoup. Un mot sur la composition du collège : Hélène Kirchner et Yves Le Bissonnais ne seront plus avec nous puisque tous les deux ont décidé de prendre leur retraite. Hélène Kirchner est Directrice de recherche à l'Inria et Yves Le Bissonnais est Directeur de recherche à l'Inra. Ils étaient tous les deux membres du collège au titre des organes d'évaluation des organismes de recherche et n'étant plus en fonction comme chercheurs, ils ne peuvent plus siéger au collège, ce qui n'est pas le cas pour d'autres personnes. Selon les types de nominations, nous pouvons ou pas siéger. Pour l'instant, nous n'avons pas de personnes pour les remplacer. Le processus est en cours au sein du ministère.

Dans ce cas-là, il faut consulter les instances d'évaluation des organismes. Je sais que c'est le cas puisqu'un certain nombre d'organismes m'ont dit qu'ils avaient proposé des noms, mais je n'ai pas encore eu connaissance des noms en question et il n'y a pas eu de publication au Journal Officiel. Gérard Berry a souhaité lui aussi démissionner du collège pour des questions d'agenda et de problèmes personnels qui n'ont rien à voir avec le fonctionnement du collège, mais plutôt avec sa charge de travail et ses problèmes de santé. Gérard Berry faisait partie lui du collège des personnalités *intuitu personae*. Je n'ai pas non plus le nom de son remplaçant.

**Une intervenante :**

Juste une question qui concerne nos mandats. Quel est le calendrier des mandats des gens qui ont été nommés et qui peuvent rester même lorsqu'ils sont en retraite ?

**Michel COSNARD, président :**

Sauf erreur de ma part, et je parle sous le contrôle de Nelly, le collège a été mis en place autour du 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour une durée de 4 ans. Je considère que fin octobre 2019, notre mandat s'achève. Nous nous arrangerons dans le calendrier pour ne pas fixer

une réunion à ce moment-là. Nous ferons vraisemblablement une réunion en septembre 2019 qui sera la dernière réunion du collège et nous prendrons un moment pour tirer des conclusions quant au mode de fonctionnement en prévision de l'installation d'une nouvelle équipe puisque ce sera un nouveau collège qui sera désigné.

**Nelly DUPIN :**

Peut-être une petite précision pour les personnes qui souhaitent partir en retraite ou qui sont retraitées, il existe deux cas de figure : les personnes qui sont nommées *intuitu personae* qui, elles, peuvent être en retraite ou pas et celles qui sont nommées au titre des commissions consultatives et qui, elles, ne peuvent pas rester au-delà de la période de la retraite parce qu'elles ne sont plus enseignants-chercheurs, chercheurs ou élus. Il faut bien distinguer les deux cas de figure. On peut être en retraite et siéger au collège si on est là à titre personnel.

**Michel COSNARD, président :**

C'est aussi le cas pour les étudiants.

**Nelly DUPIN :**

Pour siéger, il faut être étudiant.

**Michel COSNARD, président :**

Pour siéger, il faut être étudiant et le rester. Madame Faye peut effectivement siéger. Bien entendu, vous ne pouvez siéger que pour le restant du mandat, c'est-à-dire jusqu'à la fin octobre 2019 et après vous pourrez être renouvelée si vous le souhaitez. Merci. Je continue dans mes nouvelles. J'ai le plaisir d'accueillir Joëlle Alnot. Comme vous le savez, lors de la précédente réunion du collège, je vous ai annoncé la nomination de Joëlle comme Directrice de l'Office. Joëlle se joint à nous aujourd'hui pour la première fois et je lui ai demandé de nous faire une petite présentation de son département et sans plus tarder, je lui passe la parole.

**Joëlle ALNOT :**

Bonjour à toutes et à tous et notamment celles que je n'ai pas encore saluées. J'ai pris mes fonctions ici à la Direction du département de l'Office le 16 avril. Je suis une débutante par le fait. J'ai une formation de psychologue initialement à la fois comme praticienne pendant une vingtaine d'années et puis en tant qu'enseignant-chercheur en psychologie à l'Université de Lorraine. Par ailleurs, ce qui m'a toujours intéressée, c'est aussi une des raisons qui m'ont poussée à candidater pour ce poste-là, c'est l'interdisciplinarité. Le fait est que j'ai porté des projets interdisciplinaires qui m'ont permis de dialoguer avec des collègues dans des domaines tout à fait *a priori* éloignés du mien. Mais c'est vraiment ce qui me tient à cœur. C'est également ce que je retrouve pour une grande partie dans le cadre de cette mission à la Direction de l'Office.

Vous avez sous les yeux mon CV plus détaillé. Je ne m'y attarderai pas. Vous savez que l'Office a été créé en mars 2017 à la suite du rapport de Pierre Corvol. Le Conseil de l'Office qui supervise les travaux de ce département a été créé en décembre 2017. Sa composition est complète aujourd'hui. Il va se réunir jeudi et vendredi de cette semaine. Il est présidé par Olivier Le Gall qui, durant tout ce temps-là, a vraiment œuvré sur le terrain de façon à pouvoir impulser la signature de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche. Pour vous donner quelques chiffres, les signatures de la charte nationale étaient 8 en 2015 et ils sont 34 actuellement. Il y a vraiment eu une impulsion forte dans ce domaine-là. De même, une impulsion concernant les référents à l'intégrité scientifique qui au nombre de 4 en 2015 sont passés à 76 actuellement.

Ceci pour vous donner une idée du bilan du rapport d'activités 2017 et pour vous situer un petit peu la feuille de route qui m'attend et que nous avons commencée à coconstruire. Il s'agit de poursuivre l'engagement des Etablissements signataires de la charte. Nous allons organiser le 23 octobre la deuxième Conférence des signataires de la charge nationale avec le concours de la CPU également. Je rencontre la Commission recherche de la CPU prochainement. Je rencontre Cédric Villani tout début juillet. J'ai pris un certain nombre de contacts, y compris avec les référents intégrité scientifique et avec les animateurs qui vont se réunir et je vais participer à leur prochain séminaire prévu en octobre. Outre cette animation dans le périmètre national, une nouvelle à l'international est en cours puisque j'ai été incluse dans ce périmètre du réseau européen des référents à l'intégrité scientifique dont le prochain colloque a lieu à Stockholm à l'automne. Il est prévu que nous nous y rendions.

Un certain nombre de colloques se mettent en place et qui ont déjà permis une certaine animation dans les établissements et ceux-ci sont prévus en décembre et janvier. A moyen terme, voire à plus long terme, nous avons dans l'idée de pouvoir porter ou impulser des projets financés dans le cadre de la stratégie européenne de la recherche et d'être sur cette thématique-là de l'intégrité scientifique. Il y a à la fois tout un ensemble de dispositifs et d'opérations que nous avons commencé à impulser au plan national et puis également aux plans européen et national de façon à homogénéiser les pratiques dans ce domaine-là. Comme vous pouvez l'entendre, il y a un chantier qui est assez copieux.

**Gilberte CHAMBAUD :**

*Quelle lien y-a t'il avec la mission confié à Olivier le Gall par le Président du CNRS ?*

**Joëlle ALNOT :**

Olivier Le Gall, Président du Conseil de l'intégrité scientifique, a été chargé par le Président du CNRS d'animer un groupe de travail. Là-aussi, c'est un chantier qui est en cours précisément. D'un point de vue plus logistique, l'Ofis et la thématique de l'intégrité scientifique vont être en visibilité sur le site web du HCÉRES qui est en refonte actuellement et qui va permettre à toute la communauté, mais aussi à toute la société plus généralement, de pouvoir avoir accès aux textes importants ou recommandations qui pourront être déposés à plus long terme. Le deuxième point technique et logistique, outre la refonte du site web du Hcéres, c'est le recrutement que je suis en train d'opérer. Puisque je constitue une équipe opérationnelle rapprochée, avec le recrutement de deux conseillers scientifiques et d'un ou deux chargés de projets, les profils requis sont sur le site du Hcéres et puis je les ai faits diffuser également par le biais du réseau des Vice-présidents recherche universitaire. Il est question aussi à moyen et à plus long terme de faire des propositions pour continuer à faire évoluer les référentiels du Hcéres dont vous savez qu'ils comportent déjà une mise en visibilité de ces questions d'intégrité scientifique. L'idée est de pouvoir continuer à alimenter ces thématiques.

**Michel COSNARD, président :**

Pour continuer sur ces deux recrutements en cours, n'hésitez pas à diffuser cette recherche de conseillers scientifiques. L'un des profils est plutôt en sciences et technologies et l'autre en sciences de la vie et de la santé de façon à couvrir les trois grands domaines puisqu'on peut dire que Joëlle couvre les SHS. Ce sont plutôt des profils initiaux de scientifiques et de personnes qui ont un intérêt pour bien entendu ces questions de déontologie et d'intégrité scientifique. C'est très ouvert. Nous n'avons pas de candidats déjà déclarés. C'est vraiment une recherche active.

**Gilberte CHAMBAUD :**

Pouvons-nous utiliser nos canaux d'information des Sociétés savantes ? Si oui, je vais récupérer l'information.

**Joëlle ALNOT :**

Oui. Tout à fait.

**Michel COSNARD, président :**

Est-ce qu'il y a d'autres questions pour Joëlle ? Non. N'hésitez pas lors des intersessions à faire la connaissance de Joëlle et à manifester l'intérêt que vous avez pour ces questions. Merci, Joëlle.

Puisque c'est l'année de l'intégrité scientifique, je dois vous informer de la création par un arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2018 du Collège de déontologie au sein du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ce collège de déontologie est créé au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, mais également dans tous les ministères pour faire suite à la loi sur la transparence de la vie publique. Je crois que vous en avez eu connaissance et nous vous transmettons l'arrêté qui met en place ce collège qui est institué au sein du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche compétent pour les services de l'Administration centrale du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, les Etablissements publics placés sous la tutelle du Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Ce collège rend des avis sur des questions liées à l'application des obligations et des principes déontologiques dans les services et les Etablissements, les questions relatives aux situations individuelles dont il est saisi afin de recommander toutes mesures visant à faire respecter les obligations déontologiques, les questions posées par les référents déontologiques institués dans chaque Etablissement, et de mener toutes réflexions concernant les questions et principes déontologiques. Ce collège de déontologie est dans ses missions en lien avec l'Ofis dont nous venons de parler puisque nous parlons de déontologie, d'intégrité scientifique et en ce qui concerne les métiers des enseignants-chercheurs ou des chercheurs, la déontologie du métier est en partie très fortement liée à l'intégrité scientifique.

Je pense que ça doit être une des raisons pour lesquelles le Président du Hcéres est membre de droit du collège. Je siège à ce collège de déontologie en tant que Président du Hcéres et non pas *intuitu personae*. Ce collège est composé d'un membre du Conseil d'Etat, en l'occurrence Monsieur Bernard Stirn qui est conseiller d'Etat et qui préside le collège, du Président du Hcéres, et de personnalités qualifiées au regard de leurs compétences dans les différentes disciplines de l'Enseignement supérieur. Il y a un certain nombre de collègues — je ne me souviens plus s'ils sont au nombre de 6 ou 8 — qui sont aussi membres de ce collège et qui siègent à titre personnel en raison de leurs compétences. En fait, nous nous sommes réunis pour la première fois, il y a un mois ou un mois et demi, essentiellement pour faire connaissance et pour entendre la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Le champ est vaste.

Ces questions de déontologie sont très vastes puisque, comme je l'ai dit, ça couvre les attributions de l'ensemble des Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche, mais également de l'ensemble des services du ministère. Ça peut aller des questions administratives, techniques, jusqu'aux questions d'intégrité scientifique. La première réunion du collège aura lieu vendredi prochain. J'y serai vendredi après-midi pour essayer d'établir un certain nombre de priorités. La ministre en a fixé quelques-unes, la première dans une liste qui n'était peut-être pas ordonnée, mais c'est en tout cas la

première qui est apparue dans son discours, concernait des recommandations sur les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Vous voyez, le premier sujet auquel va s'intéresser ce collège concerne les procédures de recrutement à voir sous l'angle de la déontologie.

Ce collège, comme indiqué dans le texte, pourrait constituer une instance de recours lors de questions déontologiques et éventuellement d'intégrité scientifique. Vous savez que c'est une question qui avait été abordée par Pierre Corvol dans son rapport qui s'était posé la question de savoir s'il y avait une instance de recours devant laquelle soit des personnes ayant subi des sanctions pour manquement à l'intégrité scientifique pourraient se retourner ou des Etablissements souhaitant un recours pour des questions d'intégrité scientifique. Lors de la création de l'Ofis, j'avais durant la présentation au collège explicitement signifié que le Hcéres ne disposait pas de la personnalité morale et qu'il lui était impossible d'avoir en son sein une instance de recours de type administratif.

Le collège de déontologie sera cette instance de recours si le cas se produit. Il faudra par conséquent au collège mettre en forme les pratiques possibles de recours. Voilà quelques mots que je voulais vous dire sur ce collège de déontologie. Je vous en dirai certainement un peu plus lors de la prochaine réunion du collège. Je pense qu'il faudra un certain temps pour que ces choses se mettent en place et pour que le collège puisse faire paraître des documents. C'est le ministère qui assure le secrétariat. Il n'y a pas de structure. Le collège est composé d'une dizaine de membres. Je ne me souviens plus du nombre exact. Je vous prie d'ailleurs de bien vouloir m'en excuser. En dehors de ces membres, il n'y a aucune autre personne. Ce sont les services du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation qui assurent le secrétariat de ce collège. Y a-t-il des questions ? Non. Bien.

Je passe la parole à François Pernot pour un point d'information concernant la réunion qui s'est tenue à la Sorbonne lors du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration de la Sorbonne. François, je te passe la parole.

**François PERNOT :**

Bonjour à toutes et à tous. Un retour rapide, mais il y en a parmi vous certainement qui étaient présents lors de cette manifestation, dont Caty, qui pourront compléter utilement ce que je vais dire. A l'occasion de la Conférence ministérielle des 24 et 25 mai 2018, le Bologna Policy Forum a réuni 67 pays à Paris. Globalement, les principaux points de la déclaration qui ont été adoptés par le Bologna Policy Forum sont :

- Développer les partenariats internationaux
- Favoriser l'inclusion sociale et l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur dans le monde entier
- Renforcer le rôle civique des Etablissements
- Renforcer les valeurs fondamentales
- Instaurer un système de preview pour améliorer l'implémentation du système de Bologne lui-même
- Innover dans le learning et le teaching
- Adopter un supplément au diplôme révisé

Ce sont les points qui ressortent de la déclaration adoptée. Maintenant, si nous remontons un petit peu en arrière sur la Conférence, je vois 5 points saillants. Il y a eu

deux sessions parallèles de travail avant la Conférence qui ont été organisées sur deux thématiques :

- Elargir l'accès à tous à l'Enseignement supérieur
- Responsabilité sociale de l'Enseignement supérieur, rôle civique des institutions d'Enseignement supérieur

Globalement, les participants et les rapporteurs de ces sessions ont insisté sur l'importance de Bologne en tant que mécanisme d'inclusion et la nécessité de développer une action en direction de groupes défavorisés, notamment les migrants. Il a été mentionné également le rôle central des réseaux, notamment en Amérique-Latine et en Afrique, toujours pour aider à renforcer cette inclusion sociale. Je crois qu'un des mots importants de cette Conférence a été la dimension inclusion sociale et le soulignement de l'importance d'un investissement financier des pouvoirs publics. Le rôle de tout ce qui est enseignement numérique en tant que mécanisme d'élargissement à l'accès au supérieur a été également souligné. C'était à mon avis le premier point saillant.

Les deux points saillants de cette Conférence, ce sont bien sûr les Universités européennes. Je dis bien sûr parce que ça avait déjà été annoncé par le Président de la République avant cette Conférence de mai. Le premier Ministre qui était présent lors de son discours a évoqué l'ambition développée par le Président de la République de lancer des Universités européennes. Le Président de la République avait fait son annonce deux mois plus tôt. L'idée est d'instaurer des réseaux d'Universités européennes composés de quatre à six Etablissements, dont au moins trois Etats-membres et ces réseaux associeraient des partenaires des secteurs publics et privés pour développer une offre compétitive au niveau mondial. Par ailleurs, la Commission a repris cette idée et prépare un appel à projets qui devrait être publié en octobre 2018 dans le cadre du Programme Erasmus +. La France contribuerait financièrement au développement de ces Universités européennes à hauteur de 100 millions d'euros sur 10 ans dans le cadre, j'ai presque envie de dire évidemment, de son programme d'investissement d'avenir. C'était pour moi le deuxième point.

Le troisième point saillant, ce sont les 4 priorités qui ont été fixées par l'Europe :

- Renforcer le Programme Erasmus + et mettre en place la carte d'étudiant européenne
- Augmenter les efforts pour favoriser l'apprentissage des langues
- Prévoir une recommandation pour la reconnaissance automatique des périodes d'apprentissage à l'étranger
- Faire émerger des Universités européennes à l'échelle plus exactement transnationale

Le quatrième point saillant pour moi, c'est le renvoi d'un certain nombre de questions non pas à plus tard, mais en tout cas à Rome en 2020, date de la prochaine Conférence. Le premier Ministre dans son discours a posé la question : comment maintenir la dynamique créée pour inscrire le processus de Bologne dans la durée ? Il y a une vraie question sur la pérennisation, mais en même temps la consolidation de ce processus de Bologne que certains trouvent un peu essoufflé. Le premier Ministre a poursuivi en disant que ça serait l'un des enjeux d'ici à la prochaine Conférence de 2020, c'est-à-dire redonner un sens, redynamiser la construction de cet espace européen de l'Enseignement supérieur, et renforcer le lien avec les communautés universitaires. Les ministres ont proposé d'établir un groupe de travail international dans le

cadre du programme de travail de Bologne sur la période 2018-2020 afin de mettre ces sujets à l'agenda politique.

Le cinquième point saillant que j'y vois, c'est le passage de témoin du secrétariat du processus de Bologne de la France à l'Italie. C'est l'Italie qui vient de prendre la tête du secrétariat du processus de Bologne. Federico Cinquepalmi du ministère italien de l'Enseignement supérieur et de la recherche a mentionné plusieurs points qu'il qualifie en français de points cruciaux que l'Italie souhaite aborder dans les trois ans qui viennent :

- La question des migrants et des réfugiés
- Le troisième cycle et la recherche
- La question des nouvelles technologies numériques
- La dimension sociale des Universités

Je ne m'étais pas trop surestimé puisque ça fait dix minutes. Merci.

**Michel COSNARD, président :**

Bravo François. Y a-t-il des questions, des commentaires ?

**Gilberte CHAMBAUD :**

J'ai une question. Que veulent-ils mettre dans le concept d'Universités européennes ? On peut comprendre, mais Erasmus est sur du ponctuel. Que veulent-ils mettre de plus ?

**François PERNOT :**

Je ne suis pas certain d'avoir forcément tous les éléments de réponse. En tout cas, je sais ce qui se fait actuellement en France. Nous sommes nombreux ici sans doute autour de cette table à connaître un certain nombre de développements de la part de plusieurs Universités ou Etablissements français. Personnellement, mais c'est franchement ma vision personnelle, je pense qu'il s'agit d'une part de mettre en place des réseaux sans doute plus inclusifs que le programme simple Erasmus actuel d'échanges d'étudiants ou de personnels en y incluant la dimension recherche. Je pense que c'est un point me semble-t-il important. Et d'autre part, à terme de développer entre les Etablissements partenaires et uniquement ceux-là des diplômes conjoints cette fois-ci, mais qui seraient dans un périmètre donné qui serait celui en l'occurrence du réseau d'Universités considéré. Je suis désolé, je ne pense pas être le plus à même pour répondre à ce projet. Je sais que nous avons un certain nombre de collègues, je pense à Pierre Van de Weghe qui est le Président des VPRI de France et qui fait partie d'un groupe de travail qui se réunit régulièrement à Bruxelles sur la question. Je n'en sais pas plus. Désolé.

**Eliane KOTLER :**

Je voulais simplement dire que d'un point de vue terminologique, le Bologna Policy Forum est en fait une partie de la Conférence et seulement une partie. Or, tout ce que tu as dit, ce n'est pas vraiment le Bologna Policy Forum, c'est l'ensemble de la Conférence sur le processus de Bologne puisque le Bologna Policy Forum se tient presque de façon parallèle. C'est un simple détail. Quant aux universités européennes, puisque j'ai participé à différents groupes de travail du BFUG, une des questions qui s'était posée était celle du périmètre. Est-ce que c'est l'espace européen de l'Enseignement supérieur (47-48 pays) ou simplement les pays de l'espace européen (27) ? C'est une vraie question. Je ne sais pas trop quelle réponse a été apportée. Il me semble que pour l'instant, on est plutôt sur le périmètre restreint.



**François PERNOT :**

Si on s'en tient à la déclaration reprise par le premier Ministre, il s'agit de rester sur un périmètre restreint, composé de 4 à 6 Etablissements dans au moins trois Etats-membres.

**Carolina FAYE :**

Je ne sais pas si ce sont des éléments de réponse que je pourrais apporter, mais pour le coup, j'ai participé au *board meeting* de l'ESU qui est le Syndicat Etudiant Européen. Nous avons pu avoir une intervention de la responsable du BFUG qui est le Bologna Follow-Up Group qui suit toute la question notamment de la mise en place et d'Erasmus + et des Universités européennes. Les premiers éléments de réponse que nous avons pu obtenir sont à la fois que les Etats concernés sont les Etats-membres non pas de l'Union européenne, mais de l'espace européen de l'Enseignement supérieur, dont par exemple fait partie aussi Israël. Ensuite, au sein du terme « Université européenne », ce serait un peu comme les regroupements universitaires que nous avons en ce moment en France.

L'objectif serait de créer un méga réseau d'Universités qui permettrait d'obtenir des diplômes qui seraient beaucoup plus compétitifs à l'échelle internationale. Bien évidemment, mon organisation et l'ESU plus largement ont fait part de beaucoup d'inquiétudes face à ces Universités européennes à la fois parce que nous avons déjà un programme Erasmus + mené en ce moment par le CROUS d'Aix-Marseille Avignon et qui permettait déjà d'améliorer la mobilité européenne telle que nous pouvions l'avoir en ce moment. Il y avait également toutes les questions à travers la dimension sociale. C'est suite à une intervention de l'ESU que toute la dimension sociale a été rajoutée au compte-rendu du BFUG. Toute la question aussi au niveau de : quelle pédagogie veut-on mettre là-dedans et quelle vision avons-nous au sein de l'Enseignement supérieur par rapport à ça ? Je ne sais pas si ça répond à vos questions.

**Caty DUYKAERTS :**

C'est une très bonne question que celle de savoir exactement en quoi consiste le concept des Universités européennes. J'ai pu participer à la Conférence ministérielle avec ma casquette de Vice-présidente d'AEQES. Le ministre de la Belgique francophone a pris la parole devant de nombreux ministres présents puisque c'était un vrai succès de foule. Cette Conférence est d'ailleurs très bien organisée. Il a commencé son discours de manière un petit peu étrange. Son discours était un peu iconoclaste dans le paysage parce qu'il a commencé par soutenir de manière très affirmée le concept et le projet-phare et puis la suite de son discours était une série de mises en garde par rapport au concept. C'est dire si peu sont ceux qui y voient clair.

Je crois que le projet tel qu'annoncé par le Président Macron était vraiment bien en phase avec l'essoufflement dont notre Président parlait il y a quelques minutes, la réforme de Bologne qui est peut-être un peu essoufflée et le désir de voir les choses avancer davantage. C'est vrai qu'il y a même un groupe de travail qui planche sur la manière d'amener les pays qui n'ont pas encore fait toutes les réformes de la réforme Bologne. Comment les amener à implémenter ça et à mettre ça en œuvre dans leur propre législation ? Je pense que ce constat d'essoufflement est une réalité et que la Commission européenne s'en est saisie pour faire avancer le concept et financer ce concept à travers les outils d'Erasmus.

J'ai des collègues qui ont participé à une réunion à Bruxelles le 6 juin, donc la semaine dernière, et j'ai eu quelques informations à ce sujet. Le budget prévu par l'appel d'offres passerait de 20 millions à 30 millions et pourrait financer 6 réseaux d'Universités plutôt que 4 comme prévu, mais cette augmentation de 10 millions aurait un impact sur le budget

d'Erasmus + parce que les 10 millions supplémentaires seraient retranchés des budgets alloués habituellement à la mobilité. Il y a quelque chose un peu de vase communicant. L'ambition de la Commission européenne est vraiment d'atteindre dans le long terme 50 % de mobilité étudiante, ce qui a laissé un peu sceptiques les délégués autour de la table, mais ça doit se mesurer à l'aune des réseaux et pas à l'aune des Etablissements eux-mêmes.

Ce qui est nouveau aussi, c'est que la Commission européenne soutient très fortement l'intégration d'acteurs non-académiques dans les réseaux qui seraient financés au même titre que les Universités et plusieurs délégués se sont exprimés négativement par rapport à ce projet. Nous verrions quelque chose qui serait co-gouverné par des partenariats publics et privés à la fois. Les premières feuilles de travail indiquaient des modèles de co-gouvernance dans les réseaux, ce qui moi à titre personnel me laissait un petit peu sceptique aussi. Ça me semble compliqué de construire des co-gouvernances. Ceci dit, pourquoi pas ? Et des critères supplémentaires liés à la diversité géographique et formels ont été introduits dans le projet.

J'entends avec une oreille plus positive l'idée que ce serait plus élargi que prévu, pas limité aux 27 pays européens, mais aux 48. Ceci dit, j'ai plutôt eu des échos dans l'autre sens, que c'était restrictif et que c'était justement une raison pour laquelle il y avait tant de débats et de discussions. Ce serait une bonne chose si ça passait effectivement à l'échelle pour que ce soit aligné sur la vision de la réforme Bologne. Il y a un point aussi par rapport aux diplômes conjoints qui est d'attribuer des statuts européens aux Universités. Ce projet-là semble abandonné par sa difficulté de faisabilité, mais en revanche la Commission européenne reste sur l'idée des diplômes européens. J'ai envie de vous renvoyer la question.

Je me dis que si on lit ce projet, on peut le lire avec deux paires de lunettes. Si on le lit avec la vision d'aujourd'hui, on se dit que c'est un beau coup de pub, mais que ça n'est pas réalisable, parce que chaque pays garde les prérogatives qui sont les siennes en matière de diplômes ou alors on le lit avec d'autres lunettes et on se dit que la Commission européenne veut franchir une étape qu'elle n'explique pas ici. Toute la note prend sens. Je ne sais pas ce qui est prévu à ce niveau-là, mais en tout cas au cours de la dernière réunion du 6 juin, ils ont parlé d'une étude de faisabilité. Le cadrage est plus prudent suite aux avis émis à gauche et à droite sur ce projet.

**Jean-Marc HEINTZ :**

C'était juste une interrogation en voyant à la fin que c'était l'Italie qui prenait le secrétariat du processus. Est-ce qu'avec l'évolution politique qu'il y a dans ce pays, il ne risque pas d'y avoir d'autres aspects en plus qui risquent de freiner toute cette évolution-là ?

**Michel COSNARD, président :**

L'histoire nous le dira, mais je pense qu'il est un peu tôt pour répondre à cette question.

**François PERNOT :**

La Conférence avait lieu avant le changement de gouvernement.

**Michel COSNARD, président :**

Je vous propose de suivre ce dossier. C'est dans ce but que j'avais demandé à François de nous faire un compte-rendu. Bien entendu, à chaque fois si certains d'entre vous sont intéressés par le sujet et veulent l'approfondir avec François, vous n'hésitez pas à faire du point à point avec lui.

Deux autres points rapides d'information. Tout d'abord, le fait que la Commission d'accréditation à l'international se réunira le 2 juillet. François, un mot sur ce point-là ?

**François PERNOT :**

Oui. Nous n'avons pas réuni de Commission aujourd'hui comme nous le faisons habituellement. Nous avons prévu de ne pas la réunir. C'est-à-dire que nous n'avons pas suffisamment avancé sur les dossiers sur lesquels nous sommes engagés pour que nous puissions passer les dossiers d'accréditation de programmes ou d'institutions aujourd'hui. La réunion est fixée au 2 juillet au matin à 10 h 30. *A priori*, il y aura une Université vietnamienne à regarder ainsi que 4 ou peut-être 6 masters ou programmes de doctorat de CEA africains si on arrive à terminer : en l'occurrence, deux masters en mathématiques et en informatique de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin et deux masters et deux programmes de doctorat de l'Université de l'UCAD de Dakar en nutrition, santé publique et santé de la mer et de l'enfant pour le Sénégal. Les deux autres pour le Bénin concernent les mathématiques et l'informatique.

**Michel COSNARD, président :**

Dernier point d'information. Nous avons été contactés par le Président d'une infrastructure européenne de recherche, ce qu'on appelle une ERIC (European Research Infrastructure Consortium). En l'espèce, cette ERIC s'appelle Ecrin et concerne la recherche clinique et la coordination d'essais cliniques au niveau européen. Le Président de cette ERIC Ecrin est le Professeur Jacques Demotes et dans la feuille de route de ces infrastructures européennes de recherche, il est prévu qu'une évaluation soit conduite avant leur renouvellement. Il a contacté le Hcéres pour savoir si le Haut-Conseil accepterait de procéder à l'évaluation de cette infrastructure de recherche européenne en lien avec d'autres agences d'évaluation européenne.

ECRIN de mémoire est composée d'un Consortium de 10 pays européens. Nous avons donc contacté un certain nombre d'agences d'évaluation de la recherche dans un certain nombre de pays européens et nous réunirons les responsables de ces agences le mois prochain pour un premier échange pour constituer un petit groupe d'agences qui nous épauleraient dans le cadre de cette évaluation d'ECRIN et voir comment, par la suite, de telles évaluations pourraient être conduites. Je vous en dirai bien sûr un peu plus lors de la prochaine réunion du collège. Tout ceci se construisant au fur et à mesure de l'avancée puisqu'il n'y a pas de schéma préconçu.

Voilà les quelques points que je voulais vous donner à titre d'information. Je remercie François pour son exposé sur Bologne et je vous propose maintenant de rentrer plus avant dans l'ordre du jour et de passer au point numéro 1 sur l'approbation du compte rendu de la séance du 26 mars 2018.

## **1. DELIBERATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 MARS 2018**

**Michel COSNARD, président :**

Je ne sais pas si ce compte-rendu appelle des remarques ou des questions de votre part, mais si c'était le cas, n'hésitez pas à le dire tout de suite. Des remarques ? Des questions ? Non. S'il n'y a pas de questions ou de commentaires, je vais mettre au vote. Qui s'abstient ? Caty Duykaerts. Qui vote contre ? A l'unanimité, moins une abstention de Caty Duykaerts. Merci.

Point numéro 2 : rapport d'activité 2017.

## 2. RAPPORT D'ACTIVITE 2017

**Michel COSNARD, président :**

Vous savez que le mois de juin, c'est le mois du rapport d'activité. Je vous rappelle que par la loi, le Haut-Conseil d'évaluation de la recherche et de l'Enseignement supérieur rapporte auprès du Parlement, c'est-à-dire de l'Assemblée nationale et du Sénat et plus précisément auprès des Commissions chargées de l'Enseignement supérieur et de la recherche de ces deux organes. Nous devons chaque année au mois de juin établir un rapport d'activité. Il s'agit du rapport d'activité de l'année précédente, en l'espèce rapport d'activité 2017. Vous l'avez eu sur table. Nous avons décidé de maintenir le format qui avait été utilisé l'année dernière. L'année dernière, nous avons fait un gros travail de refonte de la maquette du rapport d'activité en lien avec l'adoption de la nouvelle charte graphique et de la nouvelle politique éditoriale du Hcéres.

Nous avons jugé que nous pouvions cette année réutiliser les travaux de l'année dernière et ne pas remettre la question en chantier. Vous retrouvez le même format. Notre service de la communication a procédé à des changements de couleur et d'iconographie. Mais sur le plan du rapport et des grandes lignes éditoriales, nous sommes sur la même pratique. Encore une fois, cette année, c'est un cabinet de communication qui nous a accompagnés dans la rédaction de ce rapport. Je dois vous dire que j'ai reçu beaucoup d'appréciations positives l'année dernière du rapport, de sa lisibilité et de son ouverture de caractère un peu attractif des rubriques. Nous avons essayé de faire la même chose, j'espère que nous n'avons pas raté la cible. Nous avons regroupé, après une introduction, le rapport selon trois grandes rubriques :

- Evaluer pour éclairer
- Observer pour conseiller
- Organiser pour accompagner

Sous la rubrique « évaluer pour éclairer », nous mettons sous cette rubrique l'ensemble des départements d'évaluation du Hcéres, la mission disons première. Sous la rubrique « observer pour conseiller », nous allons retrouver les missions confiées à l'Observatoire des Sciences et Techniques, au département Europe et International, à l'Office d'intégrité scientifique. Sous la rubrique « organiser pour accompagner », nous allons retrouver le Secrétariat général et le département du système d'information.

A chaque fois, comme chaque année, nous faisons un zoom rapide sur le plan stratégique. Nous y reviendrons en fin d'année sur un certain nombre de lignes de force du plan stratégique et de la mise en œuvre de ce plan 2016-2020. Quelques rappels sur les temps forts 2017 et puis ensuite les trois chapitres dont les rédactions ont été confiées aux Directeurs de départements. Je ne vous rappellerai pas les chiffres-clés, mais essentiellement le gros de l'activité en 2017 a porté sur la vague C, mais bien entendu il y a eu aussi le lancement de la vague D. Ensuite, un certain nombre de chapitres. Nous avons confié la plume aux Directeurs de départements, l'un pour le département des formations, le département d'évaluation de la recherche, le département d'évaluation des Etablissements et pour la première année, puisque c'était la première année d'exercice complet, le département d'évaluation des coordinations territoriales.

Ensuite, observer pour conseiller. Une partie est confiée à la Directrice de l'OST, Frédérique Sachwald. Un article sur les pratiques intègres et responsables qui préfigurent les missions confiées à l'Ofis. J'ai parlé de l'OST avant et l'Europe et l'international avec là encore « Etre présent sur tous les continents » comme titre. Enfin, organiser pour accompagner, insuffler dynamisme et lisibilité pour le Secrétariat général et rendre les

données accessibles à tous pour le DSI. Ceci est complété par des organigrammes, la liste des Etablissements évalués et comme vous l'avez vu en cours du texte, on retrouve les grands chiffres du Hcéres. Je n'en dirai pas plus. Je ne vais pas vous faire une présentation avec PowerPoint puisque vous avez tous le document, mais bien entendu je suis prêt à répondre à vos questions ou à prendre en compte vos remarques.

**Gilberte CHAMBAUD :**

Oui. On disait prendre en compte des remarques. Quel est le timing de la diffusion ?

**Michel COSNARD, président :**

Nous l'enverrons à la fin du mois.

**Gilberte CHAMBAUD :**

De juin ?

**Michel COSNARD, président :**

Juin.

**Gilberte CHAMBAUD :**

D'accord.

**Michel COSNARD, président :**

Il faut qu'il soit approuvé par le collège.

**Gilberte CHAMBAUD :**

D'accord. De toute façon, si on a des - remarques, ce sera des petites remarques.

**Michel COSNARD, président :**

Petites ou grosses, on tâchera de les prendre en compte, mais ne nous demandez pas de revoir complètement le document. Il y a des choix qui ont été faits.

**Un intervenant :**

Des photos à mettre.

**Michel COSNARD, président :**

Oui. Bien sûr. Je vais passer la parole à Nelly, mais en ce qui concerne les photos, vous les aurez. Ce que j'ai demandé, vous savez souvent dans ces documents, on dispose d'une photothèque et on va piocher dans la photothèque. Ce que nous avons fait l'année dernière et que nous refaisons cette année, mais nous avons un peu de retard, et je vais vous dire pourquoi, c'est que nous faisons appel aux Etablissements évalués. C'est-à-dire que l'année dernière, nous avons fait appel aux Etablissements de la vague B pour leur dire : « Faites-nous passer des photos qui représentent votre activité ». Un certain nombre d'Etablissements l'année dernière nous ont répondu en nous donnant des photos et nous avons sélectionné un certain nombre de photos qui ont un sens vis-à-vis de nos missions. Nous avons fait la même chose cette année. Nous avons un peu plus de mal à collecter les réponses. Mais je pense que nous aurons ce qui faut au bon moment. Nelly, je vous passe la parole.

**Nelly DUPIN :**

Je suis un peu plus restrictive sur le temps qui vous est imparti pour réagir. En fait, vous avez une semaine parce qu'après nous sommes censés donner le bon à tirer et nous devons l'envoyer à l'Assemblée nationale le 22 juin.

**Michel COSNARD, président :**

Je pense que si nous l'envoyons le 24, ça ne sera pas trop grave, mais nous n'aurons pas plus que ça. Nous sommes dans le timing.

**Caty DUYKAERTS**

Je voudrais simplement donner mes félicitations pour le document qui est vraiment très beau, très agréable à lire aussi. C'est plutôt un feed-back tout à fait positif alors que nous savons bien que les rapports d'activité ne sont pas vraiment sexy à lire. Merci Nelly pour le mot. J'ai une petite question, mais qui est juste une question de suivi pour ma pure curiosité. On parle page 9 de l'événement d'ENQA du mois d'octobre au CIEP à Sèvres. Au milieu du texte, on parle de la création d'un espace d'échanges de l'assurance qualité français. Je voulais simplement savoir ce qu'il en était.

**Michel COSNARD, président :**

François, tu m'aides ? Espace d'échanges de l'assurance qualité français. En fait, au cours de l'année 2017, justement pour préparer cette manifestation d'ENQA, il y a eu plusieurs réunions des agences d'évaluation française, en l'espèce la CTI, la CEFDG, la CCN-IUT et le Hcéres en lien avec le CIEP et l'objectif est que nous continuions ces interactions. Elles sont extrêmement étroites avec la CTI. C'est évident que nous avons un groupe de travail conjoint, etc. Les deux agences CTI et Hcéres étant membres de l'ENQA, nous avons mis en place un groupe de travail avec la CCN-IUT, mais la relation n'est plus tout à fait exactement la même puisque l'objectif est d'arriver avant la fin de notre mandat à valider les procédures d'évaluation des formations d'IUT. Nous avons lancé ce mois un groupe de travail, une coordination avec la CEFDG. Ce sont les diplômes et formations de gestion pour l'évaluation des formations de gestion et de sciences économiques. Là encore, dans une relation qui est aussi une relation visant à terme à une validation de leurs procédures. Je ne sais pas si François veut rajouter un mot à ce sujet.

**François PERNOT :**

Tout est dit. Merci. C'est très bien.

**Rémy MOSSERI :**

J'ai une question, peut-être même deux sur la partie évaluation de la recherche.

**Michel COSNARD, président :**

Peux-tu nous dire les pages ?

**Rémy MOSSERI :**

Page 19. Collaborer avec les acteurs institutionnels. Je me pose la question de savoir ce que veut dire la phrase « fluidifier les relations en particulier concernant la désignation des représentants des sections du CNU, du CoNRS, etc. Est-ce que c'est juste une phrase comme ça pour dire qu'il faut qu'on soit bien copains ou il y a une idée derrière ?

**Michel COSNARD, président :**

Il y a un peu des deux. Je réponds très franchement à la place de Pierre. Pierre Glaudes devait nous rejoindre cet après-midi, mais les contrôleurs aériens viennent de se mettre en grève. Son avion a un retard indéterminé à Toulouse. Je réponds à sa place et je m'excuse de cela. Comme vous le savez, dans les Comités d'évaluation des unités de recherche, il y a par la loi des représentants des instances d'évaluation. Bien entendu, si

on prend le CNRS, c'est la section compétente du Comité national qui nomme un représentant. Ceci ne se discute pas. Là où la question devient un peu plus complexe et nécessite de la fluidité, c'est lorsque l'unité mixte de recherche puisque c'est essentiellement ce dont il s'agit dépend de plusieurs sections du CNRS et/ou de plusieurs organismes. Nous ne souhaitons pas que les Comités d'experts atteignent une taille gigantesque et il s'agit d'essayer de faire en sorte d'avoir une concertation avec les instances d'évaluation pour organiser une concertation pour la nomination de ces représentants.

**Rémy MOSSERI :**

Merci pour ta réponse. Juste un commentaire. Si on voit l'évolution sur quelques années des relations et du sentiment qu'en la communauté par rapport à l'évaluation, je pense que le sentiment est plutôt positif depuis la création du Hcéres et qu'il n'y a pas des tensions que nous avons connues dans le passé. Il serait inutile de vouloir les rallumer. Je dis ça parce que je sais que la question de la représentation des membres des sections est quelque chose qui est un sujet toujours un peu sensible et qu'il faut faire un peu attention.

**Michel COSNARD, président :**

L'objectif n'est justement pas d'allumer le feu, mais vraiment de travailler en amont avec les sections. Je ne sais pas quel est le record de France, mais il y a plusieurs UMR qui ont entre 8 et 10 tutelles. La question de la représentation des instances se pose, mais ça n'est pas le Hcéres qui la pose, ça nécessite une certaine coordination. Les retours que j'ai des conseillers scientifiques et d'un certain nombre de Présidents des sections du Comité national sont assez positifs sur cet échange.

**Rémy MOSSERI :**

Ma deuxième question, je ne sais pas si ça a sa place dans ce rapport d'activité ou dans celui de l'année prochaine, il y a ce changement de modalité dans l'évaluation des unités qui est le fait qu'il y ait un pré-rapport qui soit envoyé au laboratoire avant la tenue de la réunion annuelle. J'aimerais bien qu'il y ait un bilan qui nous soit proposé sur ce changement quand même assez important que je trouve plutôt bon. Mais j'aimerais bien avoir un retour. Comment est-ce que ça s'est passé ? Est-ce qu'il y a eu beaucoup de critiques fortes ? Est-ce que c'est du domaine du rapport de l'an prochain ?

**Michel COSNARD, président :**

Je crois que c'est du domaine du rapport de l'an prochain. Il a été mis en place et validé.

**Rémy MOSSERI :**

Je suis d'accord. Mais ce qui serait intéressant, c'est d'avoir un bilan peut-être donné par Pierre Glaudes. Qu'est-ce qu'il y a eu comme recours en moyenne, pas dans le détail ?

**Rémy MOSSERI :**

Aurons-nous un écho en séance à l'automne ?

**Michel COSNARD, président :**

Voilà. Soit à l'automne, soit peut-être l'hiver, le temps que l'on dépouille le retour. Là encore, ça n'est pas une enquête approfondie, mais les quelques échos que j'ai eus ont tous été très positifs. Ce qui fait que l'on va généraliser cette mesure.

**Rémy MOSSERI :**

Généraliser à d'autres types d'évaluation ?

**Michel COSNARD, président :**

Absolument. Vous en verrez d'ailleurs un cas à la fin de cette réunion pour le dispositif IRT.

**Carolina FAYE :**

C'était à la fois une remarque et une question. D'abord, je ne dirais pas que nous avons un rapport d'activité qui n'est pas facile à lire, mais qui est très agréable à lire en comparaison d'autres que nous avons pu avoir et notamment sur la partie « organiser pour accompagner » notamment page 44. Je trouve très bien que l'on puisse avoir un peu une répartition à la fois par tranches d'âge et par gens des personnels administratifs. Notamment, je note que pour la tranche d'âge 30-34 ans, on a plus d'effectifs femmes si je lis bien le graphique que d'hommes, ce qui je pense est une bonne chose. Sauf si j'ai mal regardé, je n'ai pas vu dans le rapport d'activité 2016 le même type de graphique. Est-ce que pour les prochains rapports d'activité, on pourrait penser à avoir une espèce d'évolution d'année en année de la répartition ?

**Michel COSNARD, président :**

Bien sûr. Nous pouvons le faire. En fait, ça relève plutôt du bilan social. Ça va être présenté après. C'est une question qui sera plutôt détaillée dans le cadre du bilan social. On ne peut pas tout mettre dans le rapport d'activité, sauf à vouloir le rendre totalement indigeste. Mais comme vous le verrez, cette question sera discutée dans le bilan social.

**Claire BONITHON-KOPP :**

Juste un petit détail. Je n'ai peut-être pas tout bien compris. Dans le descriptif de la vague C, il est mentionné qu'il y avait la Bourgogne-Franche-Comté.

**Michel COSNARD, président :**

C'est exact. Il y a la Bourgogne-Franche-Comté.

**Claire BONITHON-KOPP :**

Oui, mais pas dans les Etablissements évalués sur la dernière page.

**Michel COSNARD, président :**

Merci de nous noter ce point-là. Alsace, Champagne, Limousin, Poitou-Charentes, Centre-Val-de-Loire, Lorraine, Marseille-Nice, Picardie, organismes de recherche en coordination.

**Claire BONITHON-KOPP :**

Est-ce que pour la prochaine évaluation, ça va être rectifié ? Ça demande à être un tout petit peu clarifié sur la page.

**Michel COSNARD, président :**

Oui. Bien sûr. La vague B, c'est Bourgogne-Franche-Comté. Ça veut dire que la figure est fautive. Il faut supprimer le bleu foncé de Bourgogne-Franche-Comté. Nelly, je vous laisse voir avec Caroline. C'est page 12, la carte où il y a du bleu foncé sur Bourgogne-Franche-Comté. Voyez toute la difficulté de cette vague C qui est tombée pile pendant la restructuration des régions françaises qui fait que l'on a une carte régionale au début de la vague et une carte à la fin qui ne correspondent pas.

**Claire BONITHON-KOPP :**

Je gardais le souvenir que l'on était en vague B.

**Michel COSNARD, président :**

C'est vague B. Y a-t-il d'autres questions ?



**Constantina BACALEXI :**

Je trouve moi aussi que c'est vraiment très agréable à lire. C'est rare que des rapports d'activité soient agréables à lire. Je me pose vraiment des questions sur le statut du document, parce que si c'est pour relater toutes nos activités, j'ai trouvé peu d'allusions à d'éventuelles difficultés ou problèmes que nous aurions surmontés entre temps. Est-ce que c'est un document qui relate les activités et donc aussi peut-être les difficultés et les façons de les surmonter ou est-ce que c'est une communication destinée à faire connaître l'activité à l'extérieur ? Du coup, on n'aurait pas besoin effectivement de relater les points qui ont un peu mal marché. Par exemple, j'ai peut-être mal lu parce que j'ai lu assez vite, je vois dans la page 20 concernant les unités de recherche, il y a une difficulté qui est notée dans « une logistique plus performante » à savoir que pour lisser le calendrier, un cabinet de conseil est intervenu auprès du département d'évaluation de la recherche parce que c'était trop compliqué. Encore que faire appel à un cabinet extérieur, tant mieux si ça peut aider, pourquoi pas. C'est un exemple d'une difficulté et d'une action que l'on a faite pour la surmonter. J'ai peut-être mal lu, mais je peux trouver d'autres exemples comme ceux-là dans le texte. Je me demande si c'est parce qu'il n'y en avait pas ou est-ce que c'est parce qu'on a voulu plutôt montrer notre visage très positif ? Du coup, ça n'est pas un rapport d'activité très complet.

**Michel COSNARD, président :**

C'est un peu des deux, Madame Bacalexi. En fait, on ne peut pas parler de tout. Ça n'est pas un rapport exhaustif. C'est ce que nous avons choisi parce qu'un rapport exhaustif ne correspondrait pas et ne serait pas lu. Mais ce rapport est complété d'autres informations de la représentation nationale, en particulier un bilan humain et financier complet. Ne vous inquiétez pas, on nous envoie des tableaux Excel à remplir. On vous dispense de ces tableaux Excel remplis. En ce qui concerne l'information de la représentation nationale, elle est complète et j'allais dire exhaustive. Pour les questions, est-ce qu'on montre plutôt un bon visage ou met-on le poing sur les difficultés ? Je pense que l'on fait un peu des deux. C'est-à-dire que l'on essaye quand même de donner un compte-rendu assez honnête de l'activité en mettant un peu plus l'accent sur ce qui se passe bien que sur ce qui se passe moins bien, mais ça ne veut pas dire que l'on va évacuer tout ce qui se passe moins bien.

En ce qui concerne le département d'évaluation de la recherche, effectivement l'année dernière nous avons missionné un audit organisationnel sur l'organisation des évaluations et en particulier le lien entre les aspects scientifiques, logistiques, administratifs et financiers. Ceci a conduit à une réorganisation de toute l'équipe logistique du département et un certain nombre de personnels du département ont été rattachés au secrétariat général, à savoir toutes les personnes qui étaient en charge du remboursement des frais de mission, c'est-à-dire la prise de billets de train ou d'avion, les réservations d'hôtels, le paiement des factures, etc. J'ai pris cette décision sur la base d'une recommandation du cabinet d'audit pour qu'on mutualise cette fonction de prise en charge des experts au niveau du secrétariat général et décharge le département d'évaluation de la recherche de cela.

Il y a un deuxième département pour lequel il y a une réorganisation qui a été mise en place, je ne me souviens plus si on l'a mentionné au sein du rapport d'activité, c'est en ce qui concerne l'OST où il a été décidé de créer deux services ou deux pôles : l'un concernant les méthodes et l'autre les données, c'est-à-dire de structurer l'OST autour de deux pôles et là encore de décharger l'OST d'un certain nombre de missions administratives qui ont été rattachées au secrétariat général. Voilà les deux points de réorganisation qui ont eu lieu en 2017. On n'a pas fait une évaluation complète de cette réorganisation pour le département d'évaluation de la recherche, mais il semble que c'est positif. En tout cas, ce sont les retours que nous avons du département, des conseillers scientifiques, du département des systèmes d'information où on a une meilleure fluidité. D'autres questions ?

**Thierry PONCHON :**

C'est juste une petite remarque concernant le paragraphe de tout à l'heure (page 19), le dernier mot me gêne dans ce paragraphe « cadre ». Je proposerais « perspective ».

**Michel COSNARD, président :**

Je suis page 19.

**Michel COSNARD, président :**

Mieux collaborer avec les acteurs institutionnels. C'est ça ?

**Thierry PONCHON :**

Disons que le dernier terme...

**Michel COSNARD, président :**

Ah oui, dans cette perspective.

**Thierry PONCHON :**

Et puis peut-être demander à notre collègue, puisque c'est sa prise de parole, le terme « fluidifier » me gêne aussi parce ça laisse supposer que c'est très chaotique, suggérer « améliorer », « affiner », « intensifier ». J'ai essayé de trouver des synonymes un peu plus positifs parce que là « fluidifier », c'est vraiment connoté négativement.

**Michel COSNARD, président :**

Je vous rappelle que Pierre Glaudes est Professeur de littérature à la Sorbonne. J'ai bien pris note et je transférerai.

**Michel BOZDEMIR :**

Peut-être un petit mot sur la présence, les activités, les délibérations du Collège quelque part dans l'organigramme. Toutes nos réunions, nos votes, nos décisions, Monsieur le Président, me paraissent justifiés.

**Michel COSNARD, président :**

On avait opté pour un encadré. D'autres prises de parole ? Merci. Je vais donc mettre aux voix s'il n'y a pas d'autres commentaires. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Qui vote contre ? Je vous en remercie. A l'unanimité. S'il y a d'autres remarques, n'hésitez pas à les envoyer par courrier électronique à Nelly pour que nous les prenions en compte en essayant de le faire dans la semaine qui vient.

Le point suivant concerne la réduction de la durée du mandat des membres élus du Comité technique.

### **3. REDUCTION DE LA DUREE DU MANDAT DES MEMBRES ELUS DU COMITE TECHNIQUE**

**Michel COSNARD, président :**

Je vais appeler Nelly à me rejoindre pour ce point un peu technique pour lequel vous avez eu une note à l'attention du collègue et qui est un point d'information. Je ne vous demanderai pas de voter sur ce point.

**Nelly DUPIN :**

En fait, dans le cadre du dialogue social, le Hcéres en qualité d'autorité administrative indépendante est doté d'un organe de représentation des personnels qui s'appelle le Comité technique. Lorsque nous avons dû participer à la seconde campagne après la

création de l'AERES, le créneau pour les élections était en 2014. Ce sont des élections nationales qui se déroulent tous les 4 ans en décembre. Or, fin 2014, nous savions que nous allions intégrer au sein du Hcéres les personnels de l'OST et dans un souci de représentativité de l'ensemble des personnels, nous avons demandé à sortir du cadre national de la campagne d'élections et de faire des élections propres au Hcéres pour les représentants du comité technique en mars 2015. Maintenant, nous n'avons plus vraiment vocation à sortir du dispositif et nous souhaitons que le Hcéres s'inscrive comme les autres autorités administratives indépendantes dans le cadre des élections nationales, mais les lois sont strictes.

Pour rejoindre ce cadre national, il faut que le mandat des élus soit raccourci de façon à prendre fin avant les nouvelles élections. Nous avons demandé aux représentants du Comité technique de bien vouloir se prononcer sur leur souhait, soit de regagner le cadre national, soit de poursuivre le dispositif dérogatoire. Ils ont accepté de regagner le cadre national de façon à ce que les élections se tiennent le 6 décembre 2018, mais comme cela fait partie intégrante de la vie du Hcéres, nous vous présentons ce point afin que vous puissiez donner votre avis sur cette situation. Tout le monde pourra se présenter, il n'y aura pas de dispositif différent autant pour le Hcéres que pour les autres autorités administratives indépendantes. On sera dans le même cadre électif que le ministère parce qu'il n'y a pas que les élections pour le Comité technique, mais pour toutes les Commissions consultatives qui ont lieu en même temps. C'est pour ça que l'on vous a fait une petite note pour vous présenter le cadre législatif afin que vous puissiez apprécier la demande qui est faite de regagner le cadre national.

**Michel COSNARD, président :**

Y a-t-il des questions ?

**Gilberte CHAMBAUD :**

Oui. C'est juste un problème de phasage en fait. La question qu'on peut se poser, est-ce qu'il y a un nombre maximum de mandats successifs, parce que ça pourrait être une gêne éventuelle ?

**Nelly DUPIN :**

Non. Pas du tout.

**Michel COSNARD, président :**

Non. Les membres sont renouvelables sans limitation du nombre de mandats tant qu'ils sont personnels de l'Etablissement. Ça a été voté à l'unanimité par les membres du Comité technique. Je pense que c'est une bonne mesure que de regagner le calendrier commun. Pas de questions ? Merci.

Nous en venons au point suivant qui est le bilan social.

#### **4. BILAN SOCIAL ET GRILLE DE REMUNERATION DES AGENTS CONTRACTUELS**

**Michel COSNARD, président :**

Nelly, je vais vous passer la parole. Il y aura des photos, des diapositives. Vous avez le document en main. Je passe la parole à Nelly qui a extrait un certain nombre de données de ce document.

**Nelly DUPIN :**

Le bilan social est une exigence qui nous est faite d'être produit tous les deux ans. Nous aurions dû en faire un en 2016, mais l'arrivée en 2015 d'un nouveau Président, d'une nouvelle organisation ainsi qu'un déménagement nous ont conduits à ne pas faire ce bilan social et à le reporter d'un an. Le dernier bilan social remonte à 2015. J'ai pris les faits marquants entre 2015 et 2017. Fais marquants : c'est le déménagement bien

évidemment en 2016 qui a beaucoup impacté l'activité des agents du Hcéres. Nous sommes venus du 2<sup>ème</sup> arrondissement dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement dans des locaux qui sont complètement différents. Il reste peu de personnes qui ont connu l'AERES au 20 rue Vivienne, mais nous étions dans des bâtiments haussmanniens dans lesquels nous étions très contraints dans l'exploitation de l'espace et nous avons souhaité déménager dans un bâtiment clair parce que la lumière est importante, mais aussi modulable sur des plateaux nus de façon à faire un cloisonnement à façon.

Les personnels ont été bien évidemment largement associés à l'aménagement du bâtiment et à la configuration et au partage des bureaux avec leurs collègues. Ça a été fait en totale concertation. Le Comité technique a été tout le temps partie prenante des avancées de ce dossier. 2017 : nous sommes dans un nouveau bâtiment, mais le Président a décidé de créer un département du système d'information. Ça a été fait en juillet 2017. Le deuxième point marquant, c'est la création de l'Office et de l'installation du 6. Ça a été fait en fin d'année puisqu'il me semble que ça a été fait en décembre et bien évidemment, comme on l'a précisé tout à l'heure, la restructuration de l'OST et du département d'évaluation de la recherche. Ça a été des faits marquants puisque là-aussi les personnels ont fortement été associés à la réflexion, à des groupes de travail pour exprimer quels étaient leurs métiers, dans quelles conditions ils travaillaient et vers quoi on pouvait tendre de façon à améliorer les conditions de travail et également l'efficacité au service des évaluations ?

Quelques chiffres : vous avez bien évidemment des chiffres nombreux qui sont un peu arides, mais qu'est-ce qui compte finalement ? C'est le nombre de personnels qui travaillent et qui sont permanents. Ce sont des personnels administratifs et techniques. Vous connaissez la différence entre les personnes physiques et les ETPT qui est l'activité lissée sur une année civile. Nous avons 105 personnels administratifs et techniques en 2017 contre 93 en 2016 et 86 en 2015. Il y a une progression qui se lisse bien évidemment dans les équivalents temps plein. Vous constaterez que nous avons peu maintenant de contractuels sur de faibles durées, ce qu'on appelle précédemment des vacataires. En fait, l'activité d'évaluation du Hcéres ayant beaucoup évolué dans sa méthodologie et s'étant lissée sur une année, nous devons faire appel à des personnels permanents de façon à ne pas faire de la formation en permanence sur des personnels qui pourraient être là en renfort sur la période forte d'activité du Hcéres.

Le choix a été fait de pérenniser les personnels administratifs et techniques et nous n'avons que deux contractuels qui correspondent très certainement à des pics d'activité du pôle support à l'évaluation, c'est-à-dire la partie où nous faisons les réservations des titres de transport, de l'hébergement et le paiement des états de frais. Ensuite, la répartition par catégories : nous avons le maximum. Ce sont les catégories A qui sont très importantes, notamment nous le verrons plus tard, au département d'évaluation des Etablissements et des coordinations territoriales. Les catégories B sont surtout présentes au sein du département d'évaluation des formations et les catégories C sont surtout dans les services support administratif du secrétariat général où ce sont des gestionnaires (budget finances, RH, ou bien évidemment les personnes en charge de la réservation des titres de transport).

Répartition des effectifs en pourcentages : la plus grosse part revient au secrétariat général qui est en support au département d'évaluation. Ensuite, l'OST (17 %), puis les deux DECT, le département d'évaluation des formations (14 %), le DER (12 %), c'est là où il y a le plus grand volume d'évaluation et où le personnel administratif est le plus faible en lien avec le SG bien évidemment et le département Europe et international qui ne possède malheureusement actuellement que 2 chargés de projets et le département du système d'information qui est en création et qui s'est structuré avec la fusion des personnels qui étaient au secrétariat général et certains personnels qui provenaient de l'OST. Actuellement, l'année prochaine, vous verrez qu'il est en train de recruter en propre de nouveaux personnels.

Les conseillers scientifiques comme vous le savez sont composés d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de personnes issues de la société civile. Qu'est-ce qu'on appelle personnel issu de la société civile ? Ce sont les retraités et aussi des personnes qui ont des compétences spécifiques sur des évaluations extrêmement pointues. Il y a une forte évolution de 2015 à 2017 quant au nombre de conseillers scientifiques. 130, c'est le chiffre maximal. Je pense que plus jamais nous n'aurons ce chiffre-là car notre enveloppe budgétaire ne nous permet plus d'avoir un aussi grand nombre de conseillers scientifiques. L'année prochaine, vous verrez que ce nombre décroît parce que nous avons trouvé d'autres possibilités de faire faire des évaluations avec un accompagnement différent.

Les actions 2017 : continuer à accompagner les personnels contractuels vers la titularisation. C'est quelque chose qui nous tient vraiment à cœur. Le Hcéres est une petite structure dans laquelle il est difficile d'évoluer pour les personnels contractuels. On ne peut pas faire sa vie au Hcéres, mais le Hcéres peut essayer de les aider à préparer les concours de façon à ne pas être dans la précarité après les missions qu'ils remplissent ici. Nous avons un dispositif de formations internes qui s'appuie sur les formations de l'Administration centrale, mais nous bénéficions des connaissances d'un grand nombre de conseillers scientifiques et ce sont eux qui mettent leur savoir à disposition des personnels administratifs pour faire des présentations du système d'enseignement et de recherche français, de l'accompagnement à la rédaction des rapports d'activité et surtout l'entraînement aux oraux parce que bien souvent ces personnels n'ont jamais présenté d'oral et c'est là que ça pêche. On les entraîne tous de façon à ce qu'il y ait le maximum de succès. Le dispositif Sauvadet a connu un grand succès au sein du Hcéres. En 2017, 4 agents étaient éligibles, ils se sont inscrits, 4 ont été reçus et nous accompagnons également les personnels qui préparent les concours internes (2 agents reçus). Et comme nous ne sommes pas sectaires, ceux qui présentent des concours externes, nous les accompagnons également.

Pour 2018, les axes de travail sont : la cartographie du métier du Hcéres. Le Hcéres n'est pas une administration comme une autre, nous avons des métiers particuliers et nous voulons les recenser de façon à être plus visibles et lisibles quand on fait des offres d'emploi sur la BIEP et de façon à être plus attractifs aussi. Bien évidemment, accompagner l'Office dans son installation. Nous avons déjà commencé à travailler avec Joëlle. Les fiches de poste sont en ligne. Nous attendons les candidats. Et puis, nous allons bien évidemment installer l'Office dans ses nouveaux locaux de façon à ce que ce soit agréable et fonctionnel. Nous essayons de développer des activités nouvelles tout en maîtrisant les dépenses de la masse salariale, car comme vous verrez, c'est une masse salariale qui est en augmentation, notamment du fait des indemnités des conseillers scientifiques et des experts.

**Michel COSNARD, président :**

Comme vous le voyez, ça ne reprend qu'un certain nombre d'informations.

**Nelly DUPIN :**

En fait, dans un bilan social, ce ne sont pas les chiffres qui sont importants, mais c'est l'analyse que l'on va en faire pour mettre en place un dialogue social et améliorer la qualité de travail.

**Michel COSNARD, président :**

Y a-t-il des questions, des remarques, des commentaires ?

**Claire BONITHON-KOPP :**

Juste une petite question parce que je l'ai regardé assez attentivement quand même. J'ai pu noter sur les arrêts-maladie sur lesquels je ne porte pas de jugement parce que d'abord je ne sais même pas dans l'absolu.

**Michel COSNARD, président :**

C'est quelle page ?

**Claire BONITHON-KOPP :**

C'est page 35. Par contre, ce qui m'interpellait, c'était apparemment sur ces arrêts-maladie la grande différence selon les départements. Est-ce que c'est à mettre en lien avec les difficultés que vous avez mentionnées au niveau du département recherche, etc. et de la restructuration qui a suivi l'audit ? Est-ce que ces arrêts-maladie un peu supérieurs étaient en rapport avec ces difficultés justement dans le travail ?

**Nelly DUPIN :**

Je ne pense pas, mais je ne peux pas en être tout à fait sûre. Il y a un cas très particulier au secrétariat général, nous avons une personne qui a fait 100 jours d'arrêt-maladie. Tout de suite, ça plombe les chiffres. Au DER, il y a également une personne en situation de handicap lourd, ce qui fait qu'elle est parfois en maladie au titre du handicap.

**Claire BONTHON-KOPP :**

Comme il avait été mentionné des difficultés, on peut aussi imaginer toute sorte de situations.

**Nelly DUPIN :**

Les réorganisations se sont quand même très bien passées puisqu'il y a eu un accompagnement des personnels. Ils ont été écoutés, entendus. On a refait des fiches de poste. Il y a eu surtout une montée en compétence des personnels de catégorie C vers la catégorie B notamment au département d'évaluation de la recherche qui a été extrêmement positive. Après, bien évidemment, il y a une ou deux personnes qui ne sont pas satisfaites parce qu'il y a eu appel à candidatures et tout le monde n'a pas été retenu. Mais ce n'est pas ça qui va expliquer les arrêts-maladie.

**Michel COSNARD, président :**

Le Hcéres reste une petite structure surtout lorsqu'on regarde les départements. Le plus gros département, c'est le secrétariat général avec 31 personnes, mais les autres sont des petites structures et souvent lorsqu'on parle d'arrêts-maladie, une ou deux personnes peuvent changer. Nous n'avons pas eu de difficultés majeures sur cette question.

**Michel BOZDEMIR :**

Je note dans l'esprit du bilan social une certaine sensibilité à l'égard de la gestion des personnels. C'est appréciable. Ça va de la concertation, même jusqu'à accompagner les personnels précaires pour leurs concours, ce qui n'est pas toujours le cas dans tous les organismes.

**Michel COSNARD, président :**

C'est un souhait. C'est une orientation forte du Hcéres. Le fait que nous soyons une autorité administrative indépendante nous laisse une grande liberté quant au type d'emploi. Il y a effectivement un certain nombre de personnes qui sont contractuelles, mais nous avons la possibilité d'avoir des CDI, des contractuels à durée indéterminée, dès lors que le cap des 6 ans a été franchi. Parmi les personnels contractuels, un bon nombre d'entre eux sont en CDI. Il ne faudrait pas lier contractuel et précarité. Lorsqu'une personne est recrutée en contrat à durée déterminée, c'est par obligation puisqu'on ne peut pas la recruter directement en CDI, mais l'objectif est d'amener cette personne vers un emploi permanent. Donc, de l'accompagner soit vers un CDI, soit vers un poste de fonctionnaire, d'où l'importance de ces concours. Les 4 personnes qui ont réussi des concours Sauvadet l'ont réussi dans le cadre du contingent du ministère parce que nous n'avons pas d'emplois Sauvadet chez nous et sont donc passées d'un CDI à un poste de fonctionnaire statutaire de catégorie A.

**Nelly DUPIN :**

Il y avait un IGR, une IGE et deux SAMS. Ce qui n'est quand même pas mal.

**Fabienne COMTE :**

J'ai un état d'âme page 35 sur le camembert qui dit que 90 % des congés-maladies sont des femmes. Peut-être est-ce rapporté aux effectifs et aux sexes des personnes concernées ou alors y a-t-il du pathologique lié aux maternités ?

**Nelly DUPIN :**

En fait, on a beaucoup de femmes en âge d'avoir des enfants. On a beaucoup de congés-maternité. Dans les congés-maladies ordinaires, ça n'est pas la maternité.

**Fabienne COMTE :**

C'est le pathologique qui est juste avant ou juste après.

**Michel COSNARD, président :**

Quel est le rapport homme/femme parmi les personnels administratifs et techniques ?

**Fabienne COMTE :**

Je pense qu'un employeur qui voit un graphe comme ça se dit tout de suite qu'il ne faut surtout pas embaucher des femmes parce qu'elles sont tout le temps malades.

**Michel COSNARD, président :**

Ce qui n'est pas le cas chez nous.

**Nelly DUPIN :**

Il y a 72 % de femmes en personnel administratif et 28 % d'hommes.

**Michel COSNARD, président :**

Il faut ramener ça.

**Fabienne COMTE :**

Peut-être qu'il faudrait enlever ce camembert.

**Un intervenant**

Ou alors, il faudrait que dans le camembert, au niveau des femmes, il y ait une répartition entre congés de maladie et congés pathologiques.

**Michel COSNARD, président :**

On va revoir ça. Il n'y avait pas d'interprétation sur les chiffres. C'est vrai que les trois quarts des personnels sont des femmes parmi les personnels administratifs et techniques.

**Eliane KOTLER :**

Les experts ne sont pas là-dedans évidemment.

**Nelly DUPIN :**

Les experts ne sont pas des personnels du Hcéres, ils sont en mission pour le Hcéres, mais ne figurent pas parmi le personnel.

**Eliane KOTLER :**

Mais est-ce qu'il ne devrait pas y avoir au moins une page sur la formation des experts ? Parce que le Hcéres fonctionne grâce aux experts et ils n'apparaissent pas du tout, même à titre d'information. Ça m'a un petit peu étonnée.

**Nelly DUPIN :**

Oui, mais les experts sont des personnels qui appartiennent à un Etablissement principal dans lequel ils font partie du bilan social.

**Michel COSNARD, président :**

Je pense que c'est plutôt du ressort du rapport d'activité. Ceci dit, nous pouvons et nous le ferons faire un point d'information spécifique au collège sur la formation des experts. Bien entendu, c'est évident que sans les experts, le Hcéres n'existe pas et ses missions encore moins. C'est capital. Là, comme vous le voyez, c'est un bilan social « d'Etablissement ». L'accent est mis sur les personnels permanents ou contractuels du Hcéres. Un point particulier étant constitué des conseillers scientifiques qui, eux, sont en délégation ou mise à disposition à temps partiel au Hcéres. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

**Constantina BACALEXI :**

A mon avis, il y a trois points positifs que vous avez soulignés. La première chose, c'est qu'au début on craignait qu'il y ait beaucoup de contractuels et de précarités. Je vois, je constate et c'est très bien que ça n'est pas le cas. Le deuxième point positif, c'est qu'il y ait des personnels de catégorie A quand même. Ça élève le niveau et c'est très bien aussi. Le troisième et c'est à mon avis le plus positif des positifs, c'est la préparation que vous faites pour les concours. Pour avoir fait partie de plusieurs jurys de concours au CNRS, je vois que c'est là où les personnels ont le plus besoin d'être entraînés à l'oral des concours. Ce que vous faites est très bien. Juste une question ou une petite interrogation, vous dites que l'on ne peut pas faire carrière au Hcéres. C'est très bien parce que les gens passent des concours, ils vont ailleurs, ils évoluent dans la carrière. Est-ce que ça, ça ne pourrait pas être aussi un point négatif dans la mesure où les personnels ne se stabilisent pas ? Vous avez affaire à un turnover et à chaque fois de nouvelles personnes que vous avez habituées. Même si ce sont des fonctionnaires ou des permanents, il y a quand même une particularité du travail que vous faites ici. Est-ce que ça, ça ne risque pas de pénaliser un peu ? Je me demande.

**Nelly DUPIN :**

Non. Parce que le nombre de personnes par an qui réussissent le concours n'est pas suffisamment important pour que ça crée un véritable turnover important qui mettrait en péril l'acquisition des connaissances nécessaires. Et puis, il y a toujours un nombre de nouveaux personnels qui est recruté parce que c'est très bien d'avoir des nouveaux personnels. Je n'aime pas un personnel qui sera dix ans sur le même poste. Je ne trouve pas ça très intéressant. D'abord, intellectuellement, il va se scléroser. Il sera moins motivé. C'est une routine qui n'est pas intéressante. J'aime la mobilité interne. Il n'y en a pas beaucoup. Mais quand on peut en faire, on en fait. En 2018, il y a eu plusieurs personnes qui ont changé de département, je trouve ça très sain. Ensuite, à travers l'apport de nouvelles compétences, on va avoir des évaluations qui vont changer, dont les méthodologies ne sont pas tout à fait les mêmes, de façon à ce que les personnels soient réceptifs aux nouvelles méthodes. C'est bien qu'il y ait un petit nombre de personnes nouvelles qui entrent chaque année au sein du Hcéres et ça, ça suffit à faire qu'on ne s'installe pas dans une routine et que c'est dynamique et où c'est intéressant de venir travailler.

**Michel COSNARD, président :**

En ce qui concerne le recrutement des nouveaux personnels, lorsqu'un poste se libère ou est créé, il est en premier lieu offert à la mobilité interne. Si le poste intéresse un personnel d'un autre département, il peut candidater et si le département qui a ouvert le poste en fait le choix, le personnel sera recruté sans concurrence avec l'extérieur. Le poste n'est ouvert à l'extérieur que s'il n'y a pas de recrutement qui permette une mobilité interne.



**Gilberte CHAMBAUD :**

Page 38, c'est quoi le Pilate ?

**Nelly DUPIN :**

Le Pilate, c'est une gymnastique douce qui vise à renforcer toute la structure abdominale, fessier. C'est vraiment une activité qui a été fortement plébiscitée. Les agents étaient très demandeurs. Nous avons hésité, mais nos personnels ne pouvant bénéficier des activités du ministère parce qu'ils sont loin, ça nous a semblé intéressant d'avoir une activité sur site ouverte au plus grand nombre.

**Michel COSNARD, président :**

Là encore, le Hcéres est une petite structure. Nous sommes loin du ministère. Là, nous avons bénéficié de la proximité de Paris Diderot. La Secrétaire générale de Paris Diderot n'est pas là aujourd'hui, mais je voudrais remercier l'Université Paris Diderot qui a été extrêmement ouverte sur ces questions et comme nous vous l'avons dit, une convention d'accueil a été signée avec Paris Diderot qui permet à l'ensemble des personnels d'avoir accès aux installations et aux activités sportives et physiques de l'Université. Je crois que c'est vraiment un bénéfice pour les personnels. Je profite de cette question pour faire ce remerciement auprès de l'Université. Pas d'autres questions ? Je crois qu'il faut voter, mais avant de voter, afin de ne faire qu'un seul vote, sauf si certains d'entre vous souhaitent le contraire, je souhaiterais évoquer un deuxième point qui est en lien avec les questions sociales, c'est la grille de rémunération des agents contractuels. Je repasse la parole à Nelly.

**Nelly DUPIN :**

Dans le cadre de la loi des AAI, une obligation nous est faite de publier une grille de rémunération des agents contractuels. Nous en avons une qui datait de l'AERES que je qualifierais d'obsolète, qui n'avait pas été révisée. Nous avons fait une révision de la grille de rémunération et en adéquation avec ce qui se pratique dans d'autres autorités administratives indépendantes au sein du ministère, de façon à ce que lorsque nos personnels veulent avoir une mobilité puissent avoir des éléments de comparaison en fonction des différents groupes indiciaires dans lesquels ils sont situés.

*Intervention hors micro.*

**Michel COSNARD, président :**

Vous n'avez pas la dernière version. Ce ne sont pas des euros, ce sont des points d'indice.

**Nelly DUPIN :**

C'est 56,2323 le point d'indice annuel.

*Intervention hors micro.*

**Michel COSNARD, président :**

Ce sont des personnels permanents. C'est leur salaire annuel. Voilà la grille. Sauf si vous avez des questions, je vous propose de ne pas la présenter dans le détail, mais c'est important que cette grille existe pour permettre aux personnels de se situer par rapport à d'autres personnels du ministère.

**Nelly DUPIN :**

En fait, souvent, il y a junior, confirmé et sénior. Là, on pense que parce qu'on a 50 ans, on est sénior. Ce qui peut être totalement faux quand vous arrivez sur une mission. Vous êtes junior. Pour découper cette rémunération, j'ai préféré avoir une mission simple, une mission d'exécution complexe et très complexe. C'est-à-dire que dans très complexe, on

entend pour les catégories les plus élevées, de l'encadrement ou alors des analyses, des rédactions de rapports et ce genre de chose. C'est pour ça qu'elle a été découpée ainsi afin de ne pas lier l'âge à la capacité.

**Michel COSNARD, président :**

Une des questions concernant le personnel contractuel, c'est d'avoir un cadre qui permette une progression à la fois en changeant d'activité, mais aussi au sein d'une même fonction. L'idée, c'est d'avoir pour chacune des grandes missions trois paliers que l'on appelle simple, complexe, très complexe. On aurait pu les appeler ABC, mais ça n'aurait pas été les ABC de la fonction publique. On aurait pu les appeler 123 ou 012. On a préféré très complexe, complexe, simple. Les choses étant revues lors du renouvellement des contrats ou lorsqu'il s'agit d'un CDI tous les trois ans. L'idée, c'est qu'il puisse y avoir une perspective de carrière.

Vraisemblablement, lorsque quelqu'un arrive, si c'est une personne nouvelle, pour ne pas dire jeune, mais nouvelle dans une mission, elle va arriver sur le niveau simple. Et puis, au fur et à mesure du déroulement de sa carrière, de l'acquisition de compétences, d'une certaine ancienneté dans la mission, on va pouvoir procéder à une évolution de carrière et de la rémunération. S'il n'y a pas de questions, je vais vous faire voter. On vote sur les deux textes en même temps, sauf si l'un d'entre vous n'était pas d'accord. Le bilan social auquel on annexe cette grille de rémunération qui fait en quelque sorte partie du bilan social. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Qui vote contre ? A l'unanimité. Je vous en remercie.

Le point suivant dans l'ordre du jour concerne les indemnités des conférenciers et autres intervenants.

## **5. INDEMNITES DES CONFERENCIERS ET AUTRES INTERVENANTS**

**Michel COSNARD, président :**

Comme vous le savez, le Hcéres fait appel à des experts dans des missions d'évaluation et dans ce cadre-là, les rémunèrent sous forte d'une indemnité. Cependant, nous organisons aussi des conférences et des séminaires et nous faisons venir des experts, non pas dans une mission d'évaluation, mais en quelque sorte dans une mission d'information, de formation ou de conseil. Ce sont des intervenants extérieurs, nationaux ou internationaux. J'ai souhaité que ces intervenants, puissent avoir une indemnité, mais le service administratif et financier du Hcéres a fait remarquer qu'ils ne venaient pas dans le cadre d'une mission d'évaluation et qu'il n'y avait aucun texte qui permettait de les indemniser. Je souhaite remédier à ce point-là de façon à ce que dans le cadre de montants qui sont tout à fait comparables à ce qui est attribué à des experts dans les cadres des missions d'évaluation, on puisse rémunérer des conférenciers.

Je dois vous dire que nous avons déjà deux ou trois personnes dans le pipeline dont l'indemnité est bloquée à un certain étage de cette maison. J'espère de votre part un vote positif, sinon vous risquez de faire quelques mécontents. La note est très courte : rémunération des intervenants par le Hcéres. Dans le cadre des conférences et séminaires qu'il organise, le Hcéres fait appel à des intervenants extérieurs, nationaux ou internationaux. Ils font partager leur expérience et portent un regard externe sur le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche ou sur l'évaluation, principaux champs de compétences du Hcéres. A ce titre, le Hcéres souhaite pouvoir les indemniser, quel que soit leur statut et soumet au vote du collège une grille de rémunérations en fonction de la durée de la prestation. On nous a demandé une grille. La voilà ! Il s'agit d'une rémunération maximale. En général, lorsqu'il s'agit d'intervenants locaux, ça peut être une intervention de l'ordre de deux heures. Très souvent, bien entendu, il y a une mission. La première personne que nous avons invitée pour un séminaire était Jacques Lanarès qui est Professeur à l'Université de Lausanne. Il est venu

de Lausanne passer la journée chez nous. Bien entendu, il a fait un exposé fort intéressant d'ailleurs avec de nombreuses questions sur le système d'évaluation en vigueur en Suisse et puis l'après-midi, il l'a passé au sein du Haut Conseil. La grille est là : deux heures pour 200 euros, une demi-journée pour 300 euros, une journée pour 500 euros. Bien entendu, on prend en charge les frais de transport et d'hébergement.

**Caty DUYKAERTS :**

Je pense que ce serait utile d'apporter une petite nuance dans la note entre les personnes qui viennent participer à une conférence et préparent une présentation sur un sujet donné et les personnes qui préparent un atelier et un séminaire de formation. Je pense que les deuxièmes forcément pour moi peuvent être rémunérées. Je crois qu'il est un peu dangereux d'imaginer que toute personne qui vient à une conférence et fait un exposé puisse être rémunérée. Ça va tout simplement faire exploser les budgets et puis je pense que ça va faire tache d'huile dans tous les pays voisins et toutes les conférences. Je veux dire, de manière habituelle dans les conférences internationales, on ne rémunère pas les personnes, sauf les grands orateurs principaux.

Mettre une barrière fixe entre ces deux cas, même si ça n'est parfois pas évident parce que quelqu'un peut faire une présentation sous un mode assez interactif et qu'il y a des cas où la frontière est peut-être difficile à poser, je trouve qu'il serait dangereux pour les budgets de tout le monde et pour l'organisation des choses de prévoir systématiquement des rémunérations pour toute personne qui présenterait un exposé. Je pense à notre conférence de FrAQ-Sup du 25 juin, on n'a jamais imaginé que FrAQ-SUP allait rémunérer toutes les prises de parole. Je regarde François pour confirmation, mais dans ce genre d'activité (les conférences annuelles ou d'autres événements), si la France commence à imprimer ce mécanisme-là, je pense qu'on va avoir du mal à suivre tout simplement vu la taille de votre pays.

**Michel COSNARD, président :**

Excusez-moi, mais il ne s'agit pas du tout de ça. Il ne s'agit ni de conférences internationales, ni de conférences type FrAQ-Sup, etc., il s'agit de conférences internes. C'est-à-dire que ce sont des séminaires internes. Je suis prêt à ce qu'on enlève le mot « conférence », on va mettre « séminaire ». Est-ce que si on met séminaire, ça va ? Voulez-vous que l'on rajoute séminaire de formation ? On peut mettre séminaire de formation. Caty, pour reprendre les termes que vous avez employés, nous ne représentons pas la France dans cet aspect, il s'agit de séminaires internes au Hcéres et non pas de conférences internationales. Si on organise telle ou telle manifestation, ce texte ne s'appliquera pas.

**Thierry PONCHON**

Il suffit peut-être de rajouter à la suite de « séminaire » le mot interne, soit dans le cadre des conférences et séminaires internes.

**Michel COSNARD, président :**

Je propose d'enlever le mot « conférence » qui peut prêter à confusion sur conférence internationale et de mettre séminaire de formation puisque c'est de ça dont il s'agit.

**Michel BOZDEMIR**

Je ne suis pas vraiment d'accord avec vous, notre chère collègue. Mais conférence ou séminaire, ce dont on a besoin au Hcéres, que ce soit rémunéré ou non, je ne vois pas vraiment de grand danger budgétaire. Je ne pense pas qu'il y ait tous les jours des dizaines de conférences ici. Le Président va peut-être nous éclairer, mais c'est tout à fait normal de faire venir quelqu'un et de le payer.

**Michel COSNARD, président :**

En l'espèce, je crois que nous avons deux cas pour l'instant : Jacques Lanarès et Eric Froment. Je pense que c'est un par trimestre au maximum. Je suis prêt à encadrer et à

mette séminaire de formation. Comme ça, il n'y aura pas d'ambiguïté. Soyons clairs, c'est un texte administratif. Je ne peux pas décider que telle personne recevra 200 euros. La responsable administratif et financière me dit : « Non, vous n'avez aucun texte qui l'encadre ». Mais la décision m'appartient bien entendu sur proposition des Directeurs de département. Nous ferons très attention. Nous n'allons pas ouvrir une ligne nouvelle de rémunérations importantes ou d'indemnités importantes, mais il faut que nous puissions le faire pour les quelques cas et en particulier de collègues que nous faisons venir et qui vont nous aider à développer tel ou tel sujet.

**Nelly DUPIN :**

Je ne tenais pas à être aussi restrictive que ça parce que qui dit séminaire et si on me demande à la comptabilité le programme du séminaire pour justifier 200 euros de dépenses, je ne suis pas tout à fait d'accord.

*Intervention hors micro.*

**Nelly DUPIN :**

Le mot « intervention » me paraît très bien.

**Michel COSNARD, président :**

Voulez-vous que je mette des actions de formation ? Je suis prêt à mettre ce qu'on me dit. Dans le cadre des actions de formation qu'il organise, le Hcéres fait appel à des intervenants. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Je vais mettre au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité. Je vous en remercie. Bien entendu, si vous le souhaitez, on pourra faire un compte-rendu régulier de ces actions de formation. On en vient au point suivant : programme de travail de l'OST. Pour ce point, j'ai demandé à Frédérique Sachwald de faire la présentation. Frédérique, je te passe la parole immédiatement.

## **6. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OST**

**Frédérique OSWALD :**

Merci. Comme vous avez pu le voir dans la note que vous avez, il est bien sûr fait référence aux interactions avec le Conseil d'orientation scientifique. Effectivement, éventuellement Jacques aura peut-être des compléments à apporter. Je vais commenter cette note et comme je ne pourrai pas aborder tous les items du programme de travail, vous pourrez poser des questions éventuellement sur ce que je n'aurai pas mentionné. Dans la note, je fais d'abord un rappel introductif pour replacer ce programme 2018 par rapport aux objectifs de l'OST dans le cadre du plan stratégique 2016-2020 et puis situer le programme 2018 par rapport au programme précédent. Le programme précédent a été organisé en partie pour commencer à travailler sur les objectifs du plan stratégique que l'on peut classer en deux grandes catégories :

- L'OST contribue aux travaux d'évaluation du HCÉRES
- L'OST produise des analyses à l'état de l'art dans le domaine de la scientométrie

Le programme de travail 2016-2017 a été organisé pour engager la réalisation de ces objectifs. Je mentionne trois points dans la note :

- Mise en œuvre des rapports d'indicateurs que produit désormais l'OST dans le cadre de l'évaluation des coordinations territoriales. C'est le premier type de contribution de l'OST au processus d'évaluation qui a été mis en œuvre. Il y a eu une étude pilote et on a commencé à produire ces rapports pour la vague D en 2017. C'est la mise en œuvre de ce projet qui a mobilisé le plus de

ressources de l'OST sachant que là, on parle des projets en dehors des tâches de fonds d'actualisation des bases et ce type de choses. Ce sont les mêmes types de projets que vous allez retrouver dans le programme de travail 2018

- Préparation du rapport sur la position de la France que je vous ai présenté lors de votre précédente séance puisqu'il a été publié en avril

Ce projet été la deuxième source de dépenses de nos ressources. Le troisième projet important qui s'inscrit dans le cadre de l'axe de production des analyses au meilleur état de l'art, c'est la constitution de corpus de publications qui doivent permettre de positionner la France dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale de recherche. La stratégie nationale de recherche est thématique puisqu'il y a les défis qui ne sont pas organisés de façon disciplinaire, mais plutôt thématique. On ne peut pas utiliser les nomenclatures habituelles et on constitue des corpus à partir d'analyses textuelles des articles qui ont été publiés et qui ont fait l'objet d'une sélection de défis de la stratégie nationale et de recherche. L'objectif à terme, c'est de pouvoir contribuer à l'évaluation par l'OPECST de cette stratégie nationale de recherche en 2019. C'est un projet qui s'inscrit sur 2017-2019. On est en train de constituer ces corpus et on pourra regarder l'évolution des publications françaises sur ces corpus entre avant 2015 et puis la dernière date qui sera disponible en 2019. Ces trois projets importants du programme de travail précédent se poursuivent en partie dans le programme 2018.

Le deuxième point introductif que je voulais mentionner, c'est le fait que dans le cadre de ce qui a été fait en 2017, la question de la qualité des données sur lesquelles travaille l'OST et aussi de l'actualisation de certaines de ces méthodes de travail a été posée. Pour le programme de travail 2018, nous mettons plus l'accent sur le renforcement de la qualité de nos données et sur l'adoption de nouvelles méthodes dans certains cas. C'est ce qui explique le plan du programme de travail qui est assez différent du programme précédent. Si vous prenez la troisième page de la note, elle reproduit les intitulés, la table des matières en fait du programme de travail et on peut diviser ce plan en trois grandes parties (3 x 2). Les deux premières parties sont consacrées à l'amélioration de la qualité de nos données et de nos méthodes. Ensuite, les parties 3 et 4 concernent des travaux réguliers, soit en soutien à l'évaluation du Hcéres, soit la production d'indicateurs régulier pour des acteurs du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Et puis, les parties 5 et 6 sont des projets plus spécifiques de caractérisation des productions dans différentes disciplines ou sur certaines thématiques.

Dans ce programme de travail, je voudrais apporter quelques informations sur les items qui sont suivis d'un astérisque. Il y en a cinq dans les deux premières parties qui sont celles sur lesquelles nous souhaitons mettre l'accent cette année et puis il y en a une dans la partie quatre. Mais bien sûr, ensuite dans la discussion, s'il y a d'autres points qui vous intéressent, on pourra les aborder. Je vais aller aussi assez vite sur ces points-là. A nouveau, il y aura peut-être des questions. Le premier point porte sur la base de publications de l'OST. La base de publication de l'OST, c'est le Web of Science enrichi avec des repérages des institutions françaises, avec des nomenclatures géographiques. Un point extrêmement important pour nous, c'est le fait que Clarivate Analytics qui est le propriétaire du Web of Science met désormais ses données en format xml alors que l'OST utilise jusqu'à maintenant un autre format et que ce nouveau format apporte plus d'informations, plus de champs d'information et c'est donc important de pouvoir travailler avec.

Jusqu'à maintenant, l'OST n'est pas encore passé à ce nouveau format. Il y a eu une exploration en tout début d'année, mais ça n'a pas permis de vraiment se mettre à travailler sur ce format. C'est un point important pour lequel nous souhaitons mettre plus de ressources (l'OST et le département du système d'information) pour aboutir à avoir la capacité d'avoir notre base dans ce format. Une des opportunités aussi à l'occasion de ce passage dans ce nouveau format, c'est de rénover plus en profondeur la base

puisque ce qui est fait actuellement, c'est que chaque année la base est actualisée avec les nouvelles publications qui sont rentrées dans la base Web of Science depuis l'année d'avant puisqu'on le fait tous les ans. Mais il y a beaucoup de choses qui sont corrigées et d'autres qui ne sont pas revues. L'idée, à l'occasion du passage en xml, c'est de reprendre la base. Il y a aussi pas mal de petits problèmes que l'on peut rencontrer qui devraient être résolus par la même occasion.

Je suis désolée, ce que je vous raconte est un peu technique, mais c'est quand même très important pour l'OST puisque la qualité de ces données après a des impacts sur les traitements que l'on peut faire qui sont plus ou moins approfondis, sur des champs plus ou moins nombreux et puis aussi qui peuvent quelquefois entraîner des petites erreurs si on rate quelques milliers de publications par ci par là, ce qui arrive de temps en temps. C'est le premier projet important. Ensuite, sur la base des brevets, la base des brevets de l'OST est basée sur la base Base Stats et la base Base Stats concernant au Web of Science est d'une qualité moindre au départ puisqu'il y a des champs. C'est une base administrative puisque c'est basé sur les offices de brevets dans différents pays et comme toute base administrative, ce qui est bien renseigné, c'est ce qui est soit obligatoire soit utile pour tel ou tel intervenant. Il y a quand même pas mal de champs qui ne sont pas ou mal renseignés.

Il y a toujours un travail sur cette base d'enrichissement qui est fait à l'OST traditionnellement, mais uniquement sur certains offices et avec un algorithme qui pourrait mériter d'être amélioré. Ce qu'on a lancé, c'est un test de la qualité de l'enrichissement et ensuite au vu des résultats des tests qui sont en cours, on pourra décider de revoir l'algorithme et éventuellement de travailler sur un plus grand nombre d'offices de propriétés industrielles de par le monde. C'étaient les deux points que je souhaitais commenter dans la première partie base de données et corpus sur lesquels nous travaillons. Dans la partie méthode, je voudrais dire un mot de l'élaboration d'une nouvelle nomenclature disciplinaire pour la base de publications. Là-aussi, l'OST travaillait traditionnellement sur trois niveaux de nomenclature : un niveau en très grande discipline (11 disciplines), un niveau en une quarantaine de disciplines et puis les niveaux des catégories les plus fines du Web of Science où il y en a 252 pour couvrir l'ensemble de la science. Il se trouve que la catégorie intermédiaire et la catégorie aussi du dessus, même si elle est plus simple, est obsolète. L'OST ne travaille plus vraiment dessus en fait depuis plusieurs années, mais c'est quand même une gêne.

Après une revue de littérature de l'année dernière, on se lance dans l'adoption et l'adaptation d'une nouvelle nomenclature disciplinaire, ce qui est un processus technique un peu complexe et qu'on se propose de faire en collaboration avec Science-Metrix qui est un organisme spécialisé dans la scientométrie canadien qui est à Montréal. Un point sur la nomenclature institutionnelle. Il s'agit de typer les déposants de brevets ou les auteurs de publications institutionnellement (Entreprises, Universités, Fondations), ce qui peut ne paraître pas trop compliqué au niveau français. Si on veut avoir une nomenclature qui est valable, on peut classer à l'international, c'est un peu plus compliqué. En plus, notre ambition est d'avoir une nomenclature qui vaille à la fois pour la base de publication et la base de départ. C'est quelque chose sur quoi on travaille et c'est assez important. Dès qu'on va vouloir travailler par exemple sur les questions de transfert, c'est important de savoir avec qui on co-publie, avec qui on co-invente, ce type de chose. Ce n'est pas donné dans les bases. Les bases vous donnent un certain nombre d'informations, mais vous n'avez pas forcément cette nomenclature.

Le dernier point que je vais commenter rapidement, c'est dans la partie 4, c'est-à-dire dans l'analyse des productions scientifiques et techniques des institutions et des sites français. Comme je l'ai dit, nous travaillons en appui à l'évaluation des coordinations territoriales, mais dans une région comme l'Ile-de-France, il y a des recouvrements qui sont assez importants entre coordinations territoriales. Une étude spécifique était issue du Conseil d'Orientation scientifique de l'année dernière de faire un travail qui soit au niveau de l'Ile-de-France et qui tienne compte de ces recouvrements et qui permette

de bien les voir, de les voir le mieux possible et de voir ce que ça change. On ne sera plus en repérage de telle ou telle publication d'une coordination territoriale, mais de la part qu'elle a pu prendre dans la production étant donné son environnement en Ile-de-France. Voilà les points que je voulais mentionner.

**Michel COSNARD, président :**

Merci Frédérique. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**Jean-Marc HEINTZ**

C'est très clair et très intéressant. J'avais une question sur une des choses que vous n'avez pas détaillée sur l'analyse de l'impact académique. Qu'est-ce que vous voulez dire par ça ?

**Frédérique OSWALD :**

La nouveauté scientifique — on a comme vous le voyez deux projets et Jacques pourra éventuellement parler puisqu'il est impliqué dans un des deux projets — consiste à essayer de voir si on peut mesurer la nouveauté scientifique. La nouveauté scientifique, c'est : est-ce qu'une contribution par exemple fait appel à deux disciplines alors que ça n'a pas été fait précédemment ? Les indicateurs qui sont en train d'être conçus essaient de voir comment mesurer cette nouveauté. La nouveauté peut être sur l'association de nouveaux mots-clés puisque vous savez que dans un article, vous avez des mots-clés ou elle peut être dans l'association de nouvelles références, par exemple deux revues qui n'auraient jamais été citées ensemble dans des références. Les indicateurs y travaillent. Bien sûr après, on peut concevoir ces indicateurs et avec le big data, on arrive à traiter des grandes quantités de données. Il s'agit bien sûr pour les valider de savoir s'ils veulent dire quelque chose. Par exemple, est-ce qu'on va trouver que les publications qui ont un indicateur de nouveauté élevé sont aussi celles qui ont un indicateur d'impact académique au sens des citations élevées ou d'autres caractéristiques ? Peut-être que Jacques qui travaille à un niveau très fin puisque c'est centré sur la physique avec beaucoup d'informations environnantes pourra peut-être compléter.

**Jacques MAIRESSE :**

Je suis content que quelqu'un ait soulevé ce domaine. Il n'avait pas un petit astérisque parce qu'il est peut-être un peu difficile aussi à expliquer. Je crois qu'il est assez exemplaire du fait que l'OST à l'intérieur du Hcéres doit vraiment veiller à être à la pointe des méthodes qui sont impliquées. Ce domaine des indicateurs de nouveauté est un indicateur en pleine croissance absolument fantastique dans le domaine de la scientométrie et de la biométrie. Il était sans doute important et même très important que l'on travaille sur ces questions au Hcéres. Je pense que le Hcéres comme l'a indiqué très rapidement Frédérique travaille d'une façon peut-être plus réaliste que ce que font certains scientomètres qui ont tendance à utiliser les big datas et à appliquer leurs méthodes à l'ensemble de la publication scientifique dans tous les domaines. Ce qu'on a essayé de faire, c'est de choisir un domaine que l'on connaît assez bien qui est celui de la physique. C'est un domaine déjà extrêmement large.

S'il y a des physiciens parmi vous, vous savez que ça n'est pas quelque chose qui est simple. On a commencé à travailler sur les physiciens avec lesquels on avait une expérience avec mon collègue ici à temps partiel Michele Pezzoni. Sur les physiciens français, on s'est vite aperçu qu'il y a plusieurs façons de voir la nouveauté. D'une part, il faut prendre des références. Les références qui sont les plus faciles à comprendre, ce sont les mots-clés ou des associations de mots entre par exemple si vous voulez ce qu'il y a dans les résumés des articles afin de pouvoir les associer. Ce que nous avons choisi de faire et qui est une autre voie, c'est de voir les références des articles à des revues différentes qui sont souvent peu associées. Par exemple, une revue de physique dans tel domaine associée avec une revue de chimie dans un autre domaine ou même avec une revue de biologie dans d'autres domaines. On regarde quelles sont les probabilités si vous voulez de ces associations.

Parmi le corpus que l'on considère, disons les physiciens français du CNRS, quels sont ceux qui ont cité si vous voulez des revues qui sont peu fréquemment citées et est-ce que cet indicateur-là est un indicateur de nouveauté ? C'est-à-dire que l'on va avoir l'impact. On va voir quelles sont les citations qui sont reçues par cet article qui porte une nouveauté. La nouveauté est identifiée par le fait que dans un article donné, il y a si vous voulez des références à deux revues qui sont très rarement associées. Est-ce que ça, ça a des conséquences sur le fait que cet article-là ou que ces articles-là sont souvent cités dans la suite ? A la fois, est-ce que ça a des conséquences sur l'impact facteur immédiat, c'est-à-dire le choix de la revue où on va publier ? Est-ce que c'est une revue qui est plus ou moins cotée dans l'impact facteur à 5 ans est important ? Est-ce que les citations qui suivent sont nombreuses ? Ces travaux sont tout à fait nombreux et montrent qu'il est difficile d'interpréter ce que ça veut dire.

Une des choses que l'on espère montrer, ça a été montré par beaucoup d'articles que je ne peux pas citer là, certains articles semblent montrer qu'il y a un effet. Au départ, ce sont des articles nouveaux qui ont du mal à être publiés dans des très bonnes revues et puis au cours du temps voient que leurs citations sont beaucoup plus basses compte-tenu des caractéristiques de leurs auteurs et de qu'ils ont habitude de faire. Au bout d'un certain temps rattrapent la moyenne et même vont au-delà. C'est un premier point. Le deuxième point, c'est plutôt l'idée que l'on a souvent dans les Comités d'évaluation comme ERC ou comme tous les comités, c'est que ces Comités qui essaient de pousser ou de financer des chercheurs qui sont extrêmement innovants, c'est ce qu'on appelle « *I risk, I gain* ». C'est-à-dire des projets qui sont effectivement très novateurs dont on peut attendre beaucoup, mais qui en même temps sont risqués.

Si ça c'est vrai et si notre identification de la nouveauté est excellente, on s'attend à ce qu'une partie des articles que l'on a comme ça repérés et identifiés vont très bien réussir, et par contre d'autres ne vont pas réussir. Ce que je dis est relativement simple, parce que dans la réalité si vous voulez, il y a beaucoup de complications qui nous intéressent. Souvent, la nouveauté n'est pas simplement portée par le fait que deux revues, pas souvent associées, le sont, mais sont également prises en relai par des gens qui sont très connus et qui portent si vous voulez cette nouveauté sans que nécessairement ceux qui vont citer cet article-là citent les revues initiales. En réalité, on a affaire à un monde tout à fait compliqué. Ce que l'on fait actuellement, c'est qu'on s'est aperçu que l'on pouvait très bien ne pas se restreindre aux seuls physiciens français, mais on regarde en fait les physiciens du monde entier. On en est à ce point-là, et on essaye de répondre à ces questions-là et de porter l'intérêt sur les problèmes d'interprétation.

**Michel COSNARD, président :**

C'était votre séance récréative. Merci Jacques. Je passe la parole à Valérie Mazza.

**Valérie MAZZA :**

J'avais une toute petite question et puis une un peu plus consistante. Quand vous regardez les brevets, est-ce que vous faites la distinction entre les brevets déposés et ceux accordés pour voir cette différence-là ? Parce que les brevets dans le cycle de vie d'une idée arrivent beaucoup plus tard que la publication, est-ce que vous voyez des faisceaux, des trajectoires ou est-ce que vous avez les outils pour visualiser des trajectoires du passage de la publication ou du lien entre publication et brevet ?

**Frédérique SACHWALD :**

Merci. La seconde partie de cette question est monumentale. On est plutôt sur les dépôts, en fait sur les publications. Mais l'OST travaille beaucoup sur les inventeurs. Ce qui nous intéresse, c'est plutôt l'invention. Bien sûr, il y a les champs dépôts. D'ailleurs, par rapport à ce que je disais tout à l'heure, le champ dépôt est plutôt mieux renseigné que le champ inventeur. Le champ inventeur, ça va être souvent par exemple la nationalité de l'inventeur ou des inventeurs qui va être manquante. Ça fait partie des choses à



compléter que l'algorithme doit compléter en s'appuyant sur d'autres brevets. On travaille plutôt sur les inventeurs et les co-inventions. Ensuite, sur l'affiliation ou les interactions entre publications et brevets, je dirais qu'il y a déjà pas mal de travaux sur ces questions, mais ça reste quand même me semble-t-il à la frontière de la recherche dans certains cas et effectivement de tracer l'idée et la transformation de l'idée en brevet qui n'est peut-être même pas encore une innovation et de le faire de façon précise et par exemple de mesurer le temps que ça prend.

Il y a des choses qui sont directes et d'autres qui sont indirectes. Le cas simple, vous avez une publication qui va être citée en tant que *Non-Patent Literature* dans un brevet, mais vous avez aussi une publication qui va être citée dans une autre publication, qui va être citée dans le brevet. Si vous voulez être complet par exemple en termes de transfert et en termes d'interaction entre la recherche publique et les Entreprises, vous pourriez idéalement vouloir faire ça. Ça fait partie des choses qui sont devant nous à l'OST et en ce qui me concerne, on a des choses comme ça en stock, mais je souhaite que l'on améliore la qualité de notre base dans un premier temps. En admettant que suite à ce qui est en cours, on puisse rapidement améliorer la qualité, on pourra déployer plus de choses sur les brevets parce que c'est vrai que sur ces dernières années l'OST a relativement peu travaillé sur les brevets et il y a eu une espèce de cercle vicieux entre le fait que l'on ne faisait pas énormément de choses et qu'on n'investissait pas beaucoup dans la base. J'essaie de revenir en arrière sur ce point.

#### Rémy MOSSERI

J'ai plusieurs petites choses à dire dont une réaction à ce que vous avez dit. Je suis un peu sceptique. Je suis physicien. Ça fait du monde, mais c'est aussi un petit monde. Pour savoir s'il y a de la nouveauté en physique, j'aurais plutôt confiance dans l'idée de demander à la fin de l'année à un panel de 10 spécialistes du domaine de la physique, de me dire quelles sont pour eux les avancées de l'année ? Ça dépend si c'est de la nouveauté au sens de nouveaux champs ou à l'intérieur des anciens champs d'une nouveauté. Je ne suis pas sûr que ça se traduise de la même façon, c'est-à-dire d'avoir des nouvelles publications dans des nouvelles revues, etc. Si vous ne le faites pas, je suggérerais que les conclusions qui seraient amenées d'une simple analyse scientométrique soient éventuellement jugées ou en tout cas qu'il y ait un panel de physiciens qui donne son avis, savoir si c'est pertinent ou pas. C'est ma première réaction.

La ou les deux questions que j'avais envie de poser, c'était par rapport à l'histoire de l'analyse de la SNRI et des défis. Est-ce que les défis ont été mis en place surtout pour mieux vendre la recherche aux décideurs politiques ou est-ce que ça a été fait pour développer la pluridisciplinarité et avoir des nouvelles synergies, etc. ? Ce sont des questions auxquelles on peut avoir ses opinions. Je me demandais s'il y a éventuellement des indicateurs pour le coup qui permettraient de dire après maintenant quelques années de cette SNRI et de cette découpe en défis sociétaux si, à part mieux vendre la science aux décideurs, d'avoir éventuellement amélioré tel ou tel point dans la pratique des disciplines engagées dans chacun des défis ? C'est une première question. La deuxième, en parallèle de l'organisation de la SNRI en défi, il y a l'organisation de l'ANR en défis. Il y a un regroupement de 9 défis sur 10 qui sont les mêmes. Pour ce qui est de la nouveauté, on peut penser du coup que ce qui relève de la nouveauté dans les défis a été à un moment ou à un autre, sauf si les gens se sont lassés des reçus, proposé pour la partie française dans des demandes de financements à l'ANR aux différents défis. Est-ce qu'il y a un recoupement ou une interférence entre votre analyse et ce que pourraient être les données fournies par l'ANF, défi par défi ?

#### Frédérique OSWALD :

Sur le premier point : quels indicateurs ? Ce que je disais, en ce moment, le gros travail de l'OST en coopération avec des experts du ministère qui avaient été impliqués dans l'écriture, c'est de constituer des corpus qui vont correspondre au périmètre des défis.

C'est à partir de ces corpus que l'on va pouvoir générer des indicateurs en particulier pour voir l'évolution entre deux dates sur ces défis. Et puis pour faire de la statistique descriptive effectivement, est-ce qu'on retombe sur des disciplines ou est-ce que c'est très dispersé ? Est-ce que selon les défis, c'est plus dispersé que d'autres ? Ce qui intéresse notamment le ministère, c'est dans les SHS pour voir si effectivement il y en a de distribués dans les défis. Quand on examine ces corpus, on est surpris de la présence de certaines catégories. Par exemple, dans le défi 8 société innovante, etc., on a trouvé beaucoup de sciences de l'éducation. On est au niveau mondial pour l'instant. On va faire la France après. Là, on fait le corpus au niveau mondial pour voir les relations. On a trouvé aussi pas mal de recherche médicale en fait. Ça n'était pas forcément attendu. La réponse est en partie oui, on essaye de caractériser et je ne sais pas si on ira beaucoup, beaucoup plus loin. Etant donné la période de temps dont on dispose, on va être beaucoup sur la caractérisation et essayer de comprendre ce qu'il y a derrière ces défis pour regarder les co-publications ou des choses comme ça.

Sur votre deuxième question, j'ai compris que l'ANR n'était plus organisée en défis.

**Rémy MOSSERI :**

Ça vient de tomber. On a quand même un recul de plusieurs années.

**Frédérique OSWALD :**

Plusieurs années, est-ce bien sûr ? Peut-être trois.

**Rémy MOSSERI :**

Depuis 2012, c'est la SNR.

**Frédérique OSWALD :**

La SNR, ça n'est pas 2012, c'est 2015.

**Rémy MOSSERI :**

La structure en défi de l'ANR, c'est 2015 ? Ça n'est pas plus ancien que ça ?

**Frédérique OSWALD :**

Non, c'est suite à la SNR.

**Rémy MOSSERI :**

On a deux ou trois ans, disons.

**Frédérique OSWALD :**

C'est relativement court. Nous, nous avons discuté avec l'ANR pour voir les vocabulaires qu'ils utilisaient, etc. Mais nous étions encore en train de discuter avec eux quand ils nous ont dit : « Finalement, on ne fait plus comme ça ». Ça sera éventuellement dans le cadre de l'évaluation de la SNR au ministère à voir avec l'ANR. Si on nous pose une question précise, on peut chercher à voir si on aura une réponse. Je ne suis pas persuadée que sur l'ANR étant donné que l'organisation a quand même changé assez vite que l'on puisse voir quelque chose.

**Michel COSNARD, président :**

Jacques voulait répondre sur les physiciens. Je lui donne le droit de réponse.

**Jacques MAIRESSE :**

Merci de me recadrer, je suis tout à fait d'accord avec vous, recadrer ce que l'on fait ici dans le cadre de l'OST. D'une part, je suis tout à fait d'accord avec vous, des panels sont sûrement importants. Ils sont faits d'ailleurs. Il y en a qui se font. C'est très très cher. Ça n'est pas sûr que des physiciens d'ailleurs très spécialisés puissent aller au-delà de leur domaine très classique. C'est le premier point. On est d'accord, ça serait bien de

concilier les deux. Ce qu'il y a, si vous voulez, c'est que la nouveauté est devenue le grand thème actuellement en biométrie et en scientométrie. Il y a énormément de travaux qui se font. La sphère des gens qui font de la scientométrie existe. Je n'ai pas dit l'exemple de la Mecque des scientomètres qui a lieu tous les ans et qui aura lieu l'année prochaine. On a proposé ce thème-là, on a eu une quarantaine de propositions. Ça n'est rien par rapport à ces dispositifs.

Du point de vue de l'OST, du point de vue du Hcéres, on ne peut pas ignorer si vous voulez ce qui se fait dans ce domaine et essayer de comprendre. Est-ce que c'est sérieux ou pas ? Beaucoup d'indicateurs vont dans tous les sens, il faut uniquement d'une part les comprendre et utiliser ceux qui nous paraissent raisonnables. Ce qui est proposé *in fine* à l'OST, c'est d'essayer de voir s'il y a quelque chose derrière la nouveauté dans un domaine, la nouveauté technique à laquelle on a fait allusion. Il y a aussi en parallèle une étude tout à fait parallèle, c'est de faire un prototype et voir si celui-ci veut dire quelque chose. C'est dans ce cadre-là. C'est effectivement la frontière entre ce que doit faire l'OST et le fait qu'elle sache ce qu'est la recherche dans le domaine. On ne peut pas rester si vous voulez dans l'OST en France et être simplement dépendant de gens qui publient des trucs en disant : « C'est très bien ». Il faut pouvoir les gérer et voir si ça peut s'appliquer comme un indicateur intéressant. On en est dans cette phase-là. Ça paraît assez important.

**Michel COSNARD, président :**

Merci Jacques. Je propose que vous continuiez la discussion peut-être en dehors.

**Thierry PONCHON :**

Juste une remarque qui corrobore ce qui vient d'être dit, ce qui me gêne c'est le terme de nouveauté. Est-ce que dans nouveauté, on parle d'originalité ? Parce que les exemples que vous citez notamment de revues qui ne sont pas associées habituellement, c'est pour moi un gage d'originalité et pas forcément de nouveauté, ni de qualité d'ailleurs scientifique. Est-ce qu'on veut évaluer l'avancer scientifique ? A mon sens, il y a nécessairement une nouveauté. Quand du moins dans mon domaine et je pense que c'est le cas chez tout le monde, il y a publication, c'est le principe fondamental d'une publication. C'est-à-dire qu'elle fait avancer la science. Dès qu'on a une publication quelle qu'elle soit, elle est nouvelle et originale en théorie. Justement, ça serait l'aspect théorie qui serait gênant.

**Frédérique OSWALD :**

Effectivement, le terme nouveauté serait de voir dans quelle mesure, à l'intérieur de ce qui est publié dans les revues qui sont recensées dans le *Web of Science*, par les pairs, etc., qui *a priori* représentent des avancées, celui-ci serait représenté ? Maintenant, on sait bien que dans toutes les disciplines, vous avez des avancées incrémentales et des avancées qui le sont un peu moins. Cette idée d'indicateur de nouveauté qui est distinct de l'indicateur d'impact se mesure dans le fait que les citations et l'impact sont construits sur l'hypothèse que quelque chose qui a fait beaucoup avancer et qui est de bonne qualité va influencer les pairs et va être beaucoup cité. L'idée de nouveauté, ça serait à l'intérieur de cette avancée de la science d'essayer de distinguer des choses qui sont effectivement peut-être plus originales, qui vont générer des lignes de recherche, ouvrir des lignes de recherche. Comme le disait Jacques, d'abord on est encore à chercher effectivement si on peut vraiment identifier ça et puis à vérifier un peu le taux de réussite et le taux d'échec parce que si vous ouvrez des nouvelles voies, il y en a qui vont être productives et d'autres qui le seront moins. De la même façon, il y a eu des travaux sur les financements qui montrent que quelque chose de très original risque de ne pas être financé. Effectivement, l'aspect originalité est inclus dans cette notion de nouveauté.

**Michel BOZDEMIR :**

Toute nouveauté, originalité ou avancée scientifique ne vient pas forcément de la recherche publique. Est-ce ce que vous observez aussi de la part du privé dans les inventions, même sans publication ?

**Frédérique OSWALD :**

Là, vous êtes très très exigeant. Nous, nous travaillons dans le domaine de la bibliométrie. Nous ne sommes pas sur les brevets, parce qu'il y a des indicateurs de qualité sur les brevets dans lesquels la nouveauté pourrait jouer aussi un rôle aussi. Nous parlons des publications. Nous sommes dans le monde des publications et des publications académiques puisque nous sommes sur le *Web of Science*. Nous sommes dans un monde de publications académiques. Les Entreprises représentent des publieurs. Quand on avait IBM qui représentait un gros publieur, on s'est très bien qu'il a fait des publications importantes. Il a eu des Prix Nobel. C'est possible. Simplement, ce que l'on observe historiquement, c'est que c'est plutôt à la baisse. La recherche de ce type dans les Entreprises, même dans les très grandes, c'est quand même moins fort que ça a pu l'être, il y a 30 ou 40 ans. Dans la mesure où ils publient dans les revues qui sont recensées, on a aussi les Entreprises. On ne classe pas comme ça, on regarde les articles eux-mêmes.

**Michel COSNARD, président :**

Caty et ce sera la dernière question.

**Caty DUYKAERTS**

Merci. J'imagine que le Hcéres est heureux d'accueillir en son sein un Observatoire. C'est quand même très bien d'avoir ce genre d'outil pour documenter son travail. J'inscris ma question dans la page 37 du rapport d'activité qui parle un petit peu de la finalité de l'OST et qui dit que les analyses sont destinées à nourrir la réflexion stratégique des parties prenantes de l'Enseignement supérieur et de la recherche et l'évaluation de l'impact des politiques publiques et parle un peu plus bas aussi du fait que la production des rapports d'indicateurs peut venir en appui à certaines activités d'évaluation du Haut Conseil. Si je pense aussi à l'un des messages clés du communiqué de Paris, c'est-à-dire travailler à renforcer les synergies entre enseignement et recherche, ma question est : y a-t-il en gestation ou existe-t-il déjà des indicateurs qui pourraient être prévus pour mesurer les synergies entre l'enseignement et la recherche ?

**Frédérique SACHWALD :**

Je dois avouer qu'à ce stade, en ce qui me concerne, la réponse est non. Michel me souffle les thèses, mais je ne sais pas si c'est ça que vous aviez en tête parce qu'avec les thèses, on est déjà un peu dans la recherche. Est-ce que vous auriez en tête un exemple de synergie que vous, vous souhaiteriez voir documenter ?

**Caty DUYKAERTS :**

Je ne sais pas si j'ai un exemple. Je me disais qu'à partir du moment où l'Observatoire était aussi en appui au travail scientifique du Hcéres, je me demandais s'il y avait des éléments qui étaient en lien avec tout le volet qui n'est pas du domaine de l'évaluation sur le champ recherche, mais l'évaluation sur les autres champs, tout ce qui est formation, mais aussi tout ce qui est gouvernance, etc. Est-ce qu'il y avait à terme une possibilité que l'outil que représente l'Observatoire puisse aussi nourrir ce champ-là ?

**Frédérique SACHWALD :**

Ce sont des choses que l'on a évoquées, mais effectivement plutôt au niveau du doctorat avec le département en charge de l'évaluation des formations. En deçà du doctorat, je pense que pour l'instant nous ne l'avons jamais encore évoqué. On va en revenir aux données, c'est-à-dire que par exemple dans la mesure où il y a des enquêtes qui sont fiables, on peut travailler dessus. Avant d'arriver ici, j'avais travaillé avec les

enquêtes Céreq sur l'insertion des docteurs, mais eux commencent avant. Vous voyez que pour faire ça, ce sont des données fines et à ce stade dont ne dispose pas le HCÉRES. Une enquête externe est financée en partie par le ministère. Il faut pouvoir disposer de données de ce type. Par exemple, si c'était l'insertion, afin de voir si la réussite à tel ou tel niveau est corrélée avec des indicateurs de qualité de la recherche. On peut l'imaginer. Maintenant, pour l'instant, je n'ai pas du tout la main sur des données de ce type.

**Michel COSNARD, président :**

Je vais faire une exception à la règle, je vais laisser Eliane Kotler poser la dernière question.

**Eliane KOTLER**

Juste une remarque, il me semble que ça ne relève pas du tout de l'OST, mais plutôt des référentiels d'évaluation des formations. Je pense à des questions qui pourraient être nombre d'interventions d'étudiants en master dans des séminaires de recherche. Ça pourrait être des conférences à destination d'étudiants de première année données par des professeurs. C'est vrai que c'est vraiment une question qui se pose. On en parle tout le temps de l'articulation enseignement et recherche, mais sur le terrain c'est extrêmement difficile à mettre en place, mais encore plus difficile à évaluer parce que c'est bien beau de dire que tous les étudiants doivent être au contact de la recherche dès le premier cycle. Dans les faits, comment est-ce que cela se traduit ?

Il faudrait trouver des indicateurs qui nous permettent de mesurer de quelle manière le contact avec la recherche peut s'établir parce que c'est quand même vrai qu'il existe une fracture dans nos Etablissements entre les deux : les enseignants-chercheurs publient d'un côté et de l'autre, ils font cours. Bien sûr que leur cours est nourri par la recherche qu'ils mènent par ailleurs, mais on ne peut pas parler véritablement de contact des étudiants avec la recherche. Par contre, il me semble que lorsque des étudiants de master interviennent dans des séminaires, là oui, c'est vraiment un contact avec la recherche. Et puis, comme je le disais tout à l'heure, on se doit de demander à des professeurs en fin de carrière notamment de venir expliquer leur recherche dès la première année aux étudiants. Là, ça les confortera peut-être dans l'orientation qu'ils ont choisie.

**Michel COSNARD, président :**

Merci Eliane. Je vois que l'OST a beaucoup de travail devant lui. Vous avez bien compris le mode de fonctionnement, ce sont des bases de données, donc des données mises en bases sur la durée, des données de qualité sur lesquelles il s'agit de travailler avant de construire les indicateurs. En l'espèce, sur ce lien information et recherche qui est certainement très intéressant, les choses sont encore devant nous. Ça fait partie des projets que nous avons, mais ce n'est pas ce collègue qui verra la réussite de tout ça, ce sera certainement le suivant et peut-être le suivant du suivant puisqu'il s'agit de collecter les données, ce que nous appelons les données certifiées et nous en sommes encore à la phase de définition.

Mais cette question du lien information et recherche dans la collecte des données d'évaluation est certainement un point important. Bien entendu, avec tout le respect dû aux travaux de l'OST, il ne faut pas non plus réduire ce travail à l'OST, il y a aussi au sein du ministère des services ou des départements qui collectent des données, font du suivi de cohortes, etc. et publient des indicateurs. Il y a là à mon avis matière à beaucoup de travail et aussi à beaucoup de réflexions sur ce travail, mais je pense que nous n'en sommes qu'au début. Je pense que la réponse à la question de Caty est qu'il n'existe pas grand-chose. Je vous propose d'arrêter là. Merci à Jacques et à Frédérique de nous avoir présentés le programme de travail. Vous voyez qu'il y a des choses intéressantes. Nous continuerons dans cette voie.

J'en viens au dernier point de l'ordre du jour et je me transforme en conférencier sans indemnité et de manière impromptue puisque Pierre Glaudes n'est pas arrivé. Vous excuserez le caractère un peu improvisé de la présentation, mais je souhaite vraiment que vous puissiez vous prononcer sur ce référentiel.

## 7. REFERENTIEL D'EVALUATION DES INSTITUTS DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE (IRT)

**Michel COSNARD, président :**

Il y aura un vote à l'issue des débats. Il s'agit du référentiel d'évaluation des instituts de recherche technologique. Je vous rappelle que les IRT ont été créés dans le cadre du PIA comme des organismes de recherche collaboratifs entre le monde de la recherche publique et le monde de la recherche privée ou industrielle pour la plupart d'entre eux. Ce programme d'IRT a été financé dans le cadre du PIA et il s'agissait initialement d'un programme d'une dizaine d'années. Pour faire simple et à la louche, 2010-2020. En fait, dans la réalité, il y a eu beaucoup de décalages initiaux et en fait les premiers IRT n'ont réellement fonctionné qu'à partir de 2013. La question qui se pose et qu'a posé le Premier ministre est de continuer le financement au-delà de 2020. Faut-il continuer à financer les IRT après 2020 ? Et si oui, selon quelles modalités ? Ce n'est pas exactement cette question à laquelle nous allons nous attaquer.

Mais ce qu'a souhaité le gouvernement, c'est que cette décision que le Premier ministre prendra fin 2019 soit instruite par une évaluation des IRT. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a souhaité que ce soit le Hcéres qui se charge de cette évaluation. Nous avons été en quelque sorte mandatés par le ministère qui, depuis la mise en place du nouveau gouvernement, pilote ce programme en lien avec le SGPI (Secrétariat Général au Plan d'Investissement). Il ne faut pas croire que les IRT n'ont pas été évalués, il y a eu une évaluation en 2014-2015 conduite par l'ANR à la fois sur les aspects financiers, réglementaires, administratifs et aussi sur les aspects scientifiques et technologiques. Ce deuxième aspect ayant été confié à un cabinet d'audit. Nous en sommes là et il s'agit pour le Hcéres de mettre en place un dispositif d'évaluation pour les IRT.

Je vous rappelle qu'il y a 8 IRT qui ont été créés. Je ne vais pas vous en faire la liste, mais les grands domaines sont essentiellement des domaines technologiques, des matériaux, des nanosciences et nanotechnologies, les sciences de l'information, de la communication, un IRT un peu spécifique dans le domaine du médicament, et un IRT dans le domaine des transports ferroviaires. A chaque fois, un certain nombre d'industriels sont autour de la table et ce sont eux essentiellement qui pilotent l'IRT en lien avec des Universités et organismes de recherche. Sur les 8 IRT, 7 sont sous la forme de Fondations de coopération scientifique, donc une entité de droit privé et le 8<sup>ème</sup> à Grenoble est au sein du CEA et est organisé, piloté et managé par le CEA. Dans ce cadre de cette évaluation, nous avons dialogué avec le Secrétariat Général à l'Investissement, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche à travers la DGRI (Direction Générale à la Recherche et à l'Innovation), le ministère chargé de l'Industrie à travers la Direction Générale des Entreprises et bien entendu l'ANR puisque c'est l'ANR qui, pour le compte de ces entités, gère le programme.

Nous avons essayé de définir quel était le champ de cette évaluation et nous nous sommes restreints aux domaines sur lesquels nous étions, me semble-t-il, les plus compétents à savoir les aspects scientifiques, technologiques, de transfert et les aspects organisation et pilotage. Nous avons exclu les aspects financiers qui seront examinés par l'ANR et tout ce qui concerne le respect du droit en France, mais surtout à l'Europe puisque ces questions de financement public attribué à des entités privées est très

encadré par le Droit Européen et c'est l'ANR qui fait cela. Nous avons donc travaillé au sein du Hcéres, essentiellement le département d'évaluation de la recherche et le département d'évaluation des Etablissements pour voir comment conduire cette évaluation et ceci nous a conduits à mettre en place un nouveau référentiel que nous avons appelé le référentiel d'évaluation des instituts de recherche technologique.

Qu'est-ce qu'un IRT ? Je vous en ai déjà dit un certain nombre, ils font partie des outils du PIA consacré à la valorisation de la recherche, Etablissements d'enseignement supérieur, grands Groupes PME autour de programmes communs de recherche technologique. Des activités couvrent l'ensemble du processus d'innovation en se déployant à la fois sur la R&D, la formation. Il y a un souhait qu'il y ait une formation essentiellement au niveau doctoral et la valorisation économique des résultats : partenariats publics/privés entre l'Etat, des Etablissements publics de recherche et des industriels. L'idée est que les IRT renforcent la compétitivité par la recherche industrielle dans des filières technologiques stratégiques — ce sont celles que je vous ai décrites — et par la structuration d'écosystèmes puissants et performants, d'innovations et de croissances autour des meilleurs pôles de compétitivité.

Les IRT ne sont pas des entités des pôles de compétitivité, mais ils sont souvent en lien fort avec un pôle de compétitivité. Si on prend l'IRT qui s'occupe de l'aéronautique et de l'espace, il est à Toulouse et Bordeaux. Si on prend les télécommunications, c'est à Rennes que ça se passe. Si on prend le domaine du logiciel, c'est à Saclay, etc. Donc, 8 IRT. Vous les avez là, je ne me souvenais plus qu'il y avait la liste : B<>com numérique, images et réseaux, Nanoelec technologie de l'information et de la communication à Grenoble (c'est celui qui est géré par le CEA), SystemX à Saclay, Jules Vernes à Nantes, M2P à Nancy, Saint-Exupéry à Toulouse, Railenium dans le Nord, et Bioaster à Lyon. Je vous ai expliqué le partage des tâches entre l'ANR et le Hcéres, le travail fait en lien entre le DE et le DER, et nous avons pour ce faire sélectionné trois grands critères d'évaluation qui sont la qualité des produits et activité de la recherche technologique, la stratégie et l'organisation de l'IRT, les perspectives scientifiques et technologiques du projet.

Au sein du premier, de la qualité des produits et activité de la recherche technologique, nous avons souhaité identifier la production de connaissances et de solutions, la valorisation et le transfert, et l'ingénierie de formation. Vous allez retrouver dans le référentiel bien entendu une structuration autour de ces grands chapitres. Comme je vous l'ai dit, il y a une très forte collaboration entre le département d'évaluation de la recherche et le département d'évaluation des Etablissements. C'est plutôt le département d'évaluation des établissements qui a été en soutien, essentiellement le DE intervenant sur le deuxième critère stratégie et pilotage. A chaque instant, nous avons dialogué avec les représentants de l'Etat, les deux directions générales dont je vous ai parlé, le SGIP et l'ANR et aussi avec les responsables des IRT.

Le document que vous avez entre les mains leur a été soumis, présenté lors d'une réunion avec les dirigeants des IRT. Certains d'entre eux étaient en audioconférence. Il leur a été envoyé et nous attendons leurs remarques, mais elles seront extrêmement mineures. Nous avons déjà pris des amendements de leur part. En interne, nous avons demandé à nos conseillers scientifiques qui sont plus spécialisés dans la recherche technologique d'apporter un regard, un Comité de Travail constitué de conseillers scientifiques dans le secteur. Par ailleurs, j'ai demandé son avis à l'Académie des Technologies. J'ai adressé le référentiel à son Président pour attendre un retour de l'Académie des Technologies. Voilà ce que je voulais vous dire sur la présentation. Je suis prêt à discuter du détail si vous le souhaitez et je prends les questions.

**Jean-Marc HENTZ**

J'ai lu effectivement ce document. J'étais juste un peu étonné du poids au début de l'évaluation sur les éléments factuels des aspects publications puisqu'il me semble quand même que sur les IRT, il y a cette notion de transfert de technologies et que la partie

purement publication s'adresse plus à des activités de recherche. C'est-à-dire qu'en termes de TRL, je suis un peu étonné qu'il y ait ce poids des publications. Mais après si ça a été soumis aux gens des IRT, je pense qu'il y a un consensus. C'est plus un étonnement.

**Michel COSNARD, président :**

Le mot « publication », je ne sais pas s'il apparaît tel quel, mais ce sont les produits de la recherche. Tu vas trouver les journaux, ouvrages scientifiques et technologiques, conférences internationales, produits et outils informatiques, brevets, licences, déclarations d'inventions, rapports d'expertises techniques, produits des instances de normalisation. Ça a été mis dans cet ordre, on peut le mettre dans un autre ordre, il n'y a pas de hiérarchie. Ça n'est pas une classification, il n'y a pas les publications en 1 et en 5 les rapports d'expertise technique. Simplement, on veut recenser l'ensemble. S'agissant quand même d'entités de taille assez importante, faisant soutenir un certain nombre de thèses, je pense qu'il est quand même raisonnable de demander les publications, mais c'est un Comité d'experts qui jugera et je suis prêt à ce qu'on change l'ordre si vraiment c'est très important. On a essayé néanmoins de tout lister. Y a-t-il d'autres remarques ?

**Gilberte CHAMBAUD :**

Oui. Je suis un peu surprise de l'ampleur de ce document. On a affaire à une opération qui va se faire une fois, parce que si j'ai bien compris, comme ils ont tous été créés plus ou moins en même temps, ils vont tous être évalués en même temps. On est dans du sur-mesure et c'est vrai que ce sont des objets très particuliers qui ont été créés avec un cahier des charges. Dans le cadre du PIA, ils avaient un cahier des charges. Ils sont chacun dans des domaines, ils ne vont pas être comparables les uns aux autres parce que leur écosystème de développement est différent quand on voit les thématiques. Quand je vois un document d'une vingtaine de pages qui va s'appliquer à 8 objets différents, je ne vois pas bien pourquoi il y avait besoin d'avoir un cadrage général. C'est une réaction un peu à chaud sur cette situation très particulière. Effectivement, il a été dit que ça a été fait en collaboration avec le département d'évaluation des Etablissements et celui des Laboratoires. Il y a les Labex aussi, qui sont évalués par l'ANR. On est dans un mixe qui est très particulier et très spécifique.

**Michel COSNARD, président :**

Je ne pense pas qu'on puisse mettre sur le même pied les Labex et les IRT. Les IRT sont des entités qui existent, qui ont la personnalité morale. Ce sont des Fondations de coopération scientifique avec des fondateurs, etc. Là, nous sommes pleinement dans nos missions. N'oubliez pas que dans le décret ou la loi du Hcéres, il est marqué que nous devons évaluer les investissements *a posteriori*. Nous sommes vraiment dans ce cadre-là. On s'est posé la question : est-ce qu'on fait deux évaluations par IRT : une évaluation en tant qu'Etablissement et une évaluation en tant que laboratoire de recherche ? Ça nous a semblé aller un peu trop loin. On s'est dit : non, on ne va en faire qu'une et on va mixer les deux. A partir du moment où on mettait les deux, il fallait qu'on crée un référentiel spécifique. Nous nous sommes posé la question : est-ce qu'on va créer un référentiel à partir de rien ? On a dit non, on va partir du référentiel d'évaluation des entités de recherche et l'adapter à ce type de recherche dont Jean-Marc rappelait que les TRL étaient entre 3 et 6. On voit bien que ça pose encore des questions, mais le dernier point sur lequel je souhaite reprendre Gilberte avec tout le respect qui est le mien pour ta parole est le fait que ce soit un cas unique. Mais derrière les IRT, il y a vraisemblablement d'autres entités que je ne nommerai pas aujourd'hui du PIA qui seront évaluées par le Hcéres dans d'autres secteurs.

**Gilberte CHAMBAUD :**

Si je peux juste ajouter quelque chose, le Hcéres a eu une expérience un peu du même type qui a été celle de l'évaluation des RTRA. Quelle expérience venant de là peut être justement déployée pour ces nouveaux objets ?



**Michel COSNARD, président :**

En fait, les conseillers scientifiques qui ont travaillé sur ce référentiel sont partis effectivement de l'expérience du RTRA. Je souhaite quand même vous rassurer, l'intégralité des coûts liés à cette évaluation sera prise en charge par le PIA. C'est-à-dire que tous les coûts que vont générer cette évaluation seront supportés par un financement spécifique. C'est en dehors de la subvention que nous recevons du ministère. C'était une des conditions pour que nous acceptions. Il faut dire que cette condition a été acceptée très facilement par le fait même que dans le cadre du PIA, il était prévu un financement pour l'évaluation. Ça ne pose pas du moins pour l'instant de difficulté particulière. Michel, je vois que tu souhaites intervenir ?

**Michel ROBERT**

Juste en complément, il faut voir que ce référentiel donne un cadre et qu'évidemment on aurait pu aussi faire une évaluation globale des 8 IRT. Ce cadre va servir à chaque IRT à faire une autoévaluation. Evidemment, chaque IRT va développer en fonction de son écosystème ses résultats en adaptant ce qui est fourni comme standard de leur référentiel, ce qui permet d'avoir des règles identiques pour l'ensemble des IRT. Ensuite, le DER évalue des laboratoires de recherche, mais on n'a pas une pratique dans le pays d'évaluation des plateformes des unités de service. Ça va être très intéressant aussi de voir dans ces objets partagés, mutualisés, entre le monde académique et le monde industriel comment cela fonctionne. Jusqu'à présent, les évaluations qui ont été conduites par l'ANR se sont faites sur la base des indicateurs définis au départ au niveau du PIA. Là, on parle vraiment du cœur de métier du Hcéres et d'une évaluation par les pairs sur des bases scientifiques. On aura un Comité pour chaque IRT et le Comité sera souverain comme pour les autres objets évalués dans la conduite de la rédaction du rapport de la phase contradictoire ensuite avec chaque IRT.

**Michel COSNARD, président :**

Bien entendu, vous serez consultés à chaque étape. Michel a rappelé rapidement la suite du processus. Là, nous sommes dans la période de consultation avec les IRT et j'allais dire les parties prenantes. Ils ont dans les mains ce référentiel sur lequel je vais vous faire voter. Nous leur avons aussi envoyé un document qui structure le rapport d'autoévaluation. Ils sont peut-être moins accoutumés à une autoévaluation type Hcéres. Nous leur avons envoyé un document dans une version un peu préliminaire concernant le rapport d'autoévaluation. Nous envisageons d'avoir un Comité par IRT et nous essayerons de faire en sorte que certains membres de Comités soient communs à deux IRT, peut-être voire trois pour essayer d'avoir des liens entre les IRT.

C'était humainement impossible de mobiliser un seul. Scientifiquement, c'était très délicat puisque l'on voit que l'on est sur des secteurs extrêmement différents. Si nous voulons avoir des experts de grande qualité, nous ne pouvons pas les mobiliser sur une durée permettant les 8 visites. Une des difficultés va être le choix des experts. C'est vraiment une très grosse difficulté. Nous en avons déjà informé les IRT. Nous allons travailler avec eux sur des listes d'experts ou des profils. J'ai sur ce secteur-là aussi demandé son soutien à l'Académie des Technologies. Je souhaite vraiment impliquer l'Académie des Technologies dans cette question du choix de experts, d'autant plus que s'agissant de recherches industrielles, nous laisserons bien entendu la possibilité aux IRT de refuser tel ou tel expert. Y a-t-il d'autres questions ?

**Caty DUYKAERTS :**

C'est une simple remarque formelle. Ce n'est pas du tout un questionnaire sur le contenu. Il me semble que la formulation des critères gagnerait en clarté pour les experts si elle était formulée comme une phrase avec un verbe et une vision. En fait, les critères ici sont présentés comme des listes de champs à couvrir, mais ne guident pas vraiment les experts à mon humble avis sur le seuil attendu. C'est simplement formel et méthodologique, mais à ce stade, s'il faut voter, c'est clair que je ne vais pas vous



ennuyer avec ça. Il me semble qu'une formulation sous forme de phrase permettrait de relever d'un critère qui donne de la guidance à l'évaluation.

**Michel COSNARD, président :**

Michel, je propose que tu prennes la remarque et que vous en discutiez avec Pierre. Je pense que nous sommes partis du référentiel unité de recherche qui est formulé de cette manière. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité. Je vous en remercie. Nous atterrissons avec vingt minutes d'avance, ce qui actuellement n'est pas fréquent. Je vous remercie de votre présence. Comme vous le voyez, ce sont des sujets extrêmement variés, mais votre présence est très importante. Merci de vous être libérés. Avec un peu d'avance, je vous souhaite un bon été, rendez-vous à l'automne.

*Fin des travaux.*